

Le pape d'après S. François de Sales

Autor(en): **Michaud, E.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue internationale de théologie = Internationale theologische Zeitschrift = International theological review**

Band (Jahr): **7 (1899)**

Heft 28

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-403463>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LE PAPE

D'APRÈS S. FRANÇOIS DE SALES.

I. — De la valeur de St. François de Sales comme théologien.

François de Sales a été regardé comme un écrivain d'imagination gracieuse et comme un directeur spirituel dévot. Rien de plus. Son autorité comme théologien n'a jamais été prise au sérieux parmi les hommes compétents. Ce n'est qu'à l'occasion de l'infailibilité du pape que M. Mermillod, lui aussi évêque de Genève, a songé, par vanité, à profiter de l'occasion pour se mettre en relief derrière et à travers le nom de son prédécesseur, et pour essayer de le grandir d'autant plus comme théologien qu'il le faisait passer en même temps pour infailibiliste. L'intrigue réussit. La Congrégation des rites prit la balle au bond. Le 7 juillet 1877, elle lança une déclaration dans laquelle on lit : « Ce n'est pas seulement dans la théologie *mystique* que brille l'admirable doctrine de François de Sales, mais encore dans l'explication juste et claire (!) de beaucoup de passages obscurs de la Ste-Ecriture... Les nombreuses homélies du saint évêque de Genève, ses Traités, ses Dissertations, ses Lettres témoignent de l'excellence de sa doctrine dans les matières *dogmatiques*... Assurément, dans les Conclusions ou Livres de controverses écrits par le saint évêque, brillent avec un éclat incontestable (!) une science admirable de la théologie, une méthode excellente, une force irrésistible d'arguments, soit dans la réfutation des hérésies, soit dans la démonstration de la vérité catholique, *et principalement lorsqu'il établit l'autorité du pontife romain, sa primauté de juridiction et son infailibilité*, vérités qu'il a soutenues avec tant

de science et de clarté qu'il semble vraiment avoir *prélué aux définitions du Concile même du Vatican.* » Nous y voilà, et nous tenons tout le secret de l'affaire : d'abord faire passer François de Sales pour un infailibiliste et un précurseur du Concile du Vatican, ensuite en conclure qu'il est un théologien éminent, digne d'être proclamé docteur de l'Eglise ; tel était le plan.

Les éloges emphatiques de la Congrégation des rites étaient signés du préfet de la Congrégation, le cardinal Louis Bilio, évêque de Sabine, et du secrétaire Placide Ralli. Pie IX, naturellement, approuva ; le 19 juillet, il donna l'ordre d'expédier le décret général *urbi et orbi*, et le 16 novembre de la même année parut le bref conférant à François de Sales le titre de « docteur de l'Eglise » ¹⁾. Guettée, avec sa finesse habituelle, remarqua, dans l'*Union chrétienne* de février 1878, p. 90, que cette proclamation, loin d'être due à l'admiration de l'Eglise universelle, et à la valeur des écrits de François de Sales, n'était due qu'« aux sollicitations des amis de Marie Alacoque », et pour la gloire de la Congrégation de la Visitation, fondée par François de Sales.

Laissons de côté le style dithyrambique de Rome et des jésuites, et voyons les choses. D'après l'histoire vraie et d'après les écrits mêmes de François de Sales, est-il réellement, comme le prétend la Congrégation des rites, « le vrai sel de l'Evangile et le soleil du monde », ou n'est-il qu'un de ces théologiens médiocres auxquels on fait à peu près dire ce qu'on veut, considérablement surfaits et spécieusement exploités par le

¹⁾ On lit dans ce bref : « Répondant aux vœux des cardinaux de la sainte Eglise romaine, des prélats, des collèges, des académies et des fidèles, et de l'avis de la Congrégation de nos vénérables frères, cardinaux de la sainte Eglise romaine, préposés à la connaissance des sacrés rites, en vertu de notre autorité apostolique, par la teneur des présentes, nous confirmons ou, en tant qu'il en soit besoin, nous accordons et nous conférons de nouveau le titre de docteur en l'honneur de saint François de Sales, évêque de Genève, et fondateur du saint Ordre des religieuses de la Visitation de la B. Vierge Marie, de telle façon que dans toute l'Eglise catholique il soit toujours tenu pour docteur, et qu'au jour de sa fête anniversaire le clergé, tant séculier que régulier, se conforme, dans la célébration de l'office et de la messe, au décret susmentionné de la Congrégation des Saints-Rites. Nous décidons en outre que, non seulement dans l'usage privé, mais en public, au sein des gymnases, des académies, des écoles, des collèges, dans les lectures, argumentations, explications, discours et autres formes d'études ecclésiastiques et d'exercices chrétiens, les livres de ce même docteur, ses commentaires, tous ses ouvrages enfin, seront, au même titre que ceux des autres docteurs de l'Eglise, cités, produits et employés comme la circonstance le demandera. »

parti jésuitico-ultramontain? Il n'est pas difficile de démontrer que c'est cette seconde assertion qui est la vraie.

François de Sales était, avant tout, un homme d'imagination, et, en second lieu, un homme de sentiment. J'insiste sur cette distinction, qui est fort importante. Trop souvent on attribue au sentiment et au cœur des choses qui n'en dérivent qu'en apparence, et qui, en réalité, ne sont que des produits de l'imagination. C'est le cas de François de Sales. Bien qu'il ait beaucoup écrit sur l'amour de Dieu, il a été un imaginaire plus encore qu'un sentimental. On trouve, en effet, dans ses écrits, plus d'images poétiques et subtiles que de vraie chaleur et de véritable amour; c'est un analyste et un psychologue plus « précieux » qu'un véritable amoureux profondément épris.

De même qu'à Port-Royal il y avait, en général et Pascal excepté, plus de raisonnement, d'énergie et de volonté que de cœur, ainsi à la Visitation et partout où l'influence de François de Sales s'est fait sentir, y avait-il plus d'imagination que de sentiment proprement dit.

Etant donnés son caractère et sa nature, François de Sales aurait dû rester dans ce cercle d'action, ainsi circonscrit: car sa théologie était, elle aussi, une théologie d'imagination, de subtilité scolastique, et quelquefois de sentiment. Il ne faut y chercher ni la science, ni même la raison, j'entends la stricte logique. M. Strowski dit très justement à ce sujet: « En ce temps-là, philosophes, théologiens et controversistes n'avaient pas fait Dieu aimable. Ils le considéraient, un peu trop, les uns comme l'auteur des vérités morales, les autres comme l'auteur des principes de l'esprit et des lois de la nature. Ils ne l'acceptaient guère non plus que comme une conclusion historique, si j'ose ainsi parler. Les mystiques, avec plus de chaleur d'imagination, rêvaient Dieu plus vivant, mais ils lui attribuaient une obscurité et une splendeur étranges, monstrueuses presque; leur rêve est plus ou moins apocalyptique, mais il l'est toujours un peu.

« François de Sales n'a pas découronné l'idée de Dieu, il lui conserve ses attributs métaphysiques et moraux et son inaccessible perfection, mais l'image qu'il se fait de la divinité reste aimable et gracieuse en même temps que grande. Il n'est pas de comparaison délicate et jolie dont il ne se serve pour dire le charme de la beauté divine. Dieu est beau. Son *Traité*

de l'amour de Dieu s'ouvre par la glorification de la beauté. Et la beauté qu'il attribue à Dieu n'est pas d'un ordre purement rationnel, la définition qu'il en a donnée semble écrite par un pur artiste. La variété et la splendeur infinie dans l'unité parfaite, l'harmonie irréprochable, l'éclat rayonnant et surtout la grâce qui est « l'âme de la beauté des choses vivantes », tels sont pour lui les éléments du Beau. Dieu est l'amour même, et sa providence, qui s'exprime par des lois générales, descend aussi dans les cas particuliers et diversifie son action autant que son acte créateur a diversifié les individus. Dieu amour aime à l'infini chaque âme en particulier et comme uniquement.

« L'idée de Dieu, qui est la beauté parfaite et qui est l'amour parfait, c'est la sainteté de saint François de Sales. Cette idée domine toute sa vie, en est l'âme, en est la lumière ¹⁾. »

Malheureusement, François de Sales a voulu être encore un controversiste et un dogmatiste, sans avoir suffisamment étudié le dogme. Il est ainsi sorti de son vrai rôle et de ses réelles aptitudes; il a dû se dédoubler ou plutôt se doubler, et entrer dans une duplicité de rôle et d'esprit, où la belle candeur de son âme a disparu, pour faire place à la subtilité, à la diplomatie et à la ruse; bien plus, la controverse l'a même rendu injuste, et lui a fait écrire (le croirait-on?) des insultes contre ses adversaires. C'est M. Strowski lui-même, son panégyriste, qui nous en fournira les preuves:

« Son esprit, dit-il, était *subtil* et souple, se plaisait aux *complications* et aux *finesses extrêmes*; il n'allait point par des voies inflexibles... il usait de *calculs raffinés*, si bien qu'il excellait à *ménager toutes choses* » (p. 74). Le *ménagement* plus que la vérité exacte, tel était effectivement le but de François de Sales, qui était, partout et en toutes choses, un opportuniste, un homme de circonstance et de compromis. « Il traitait les idées avec autant de *ménagement* et d'*habileté* que les individus, il les attaquait par mille moyens et par mille côtés, presque jamais de front; c'est toute la finesse italienne. » Sans doute, François de Sales remarque quelque part que les paroles doivent être « simples sans être frisées »; mais c'est pour les autres qu'il parle ainsi. Ses paroles à lui sont très frisées:

¹⁾ *St. François de Sales*, introduction à l'histoire du sentiment religieux en France au XVII^e siècle, p. 78-79, deuxième édition; Paris, Plon, 1898.

c'est de la logique de papillote et de papillotage. « Il se connaît trop bien lui-même pour ne pas s'être aperçu de l'*opposition* de ses goûts avec la nature de son esprit » (p. 75). Il y a donc en lui de l'opposition. Tout en aimant la simplicité (il le croit), il n'est, « de vray, nullement simple ». C'est lui-même qui l'avoue. Il reconnaît même qu'il ne voudrait pas « donner au serpent les qualités de la blanche colombe, mais aux colombes les qualités du serpent » ! Il y a en lui de la colombe, son catholicisme chrétien ; mais il y a aussi du serpent, son jésuitisme ultramontain. Il sait, en effet, lorsqu'il le faut, dit M. Strowski, « prendre les *détours* et les sentiers » (p. 76). Il savait persuader, parce qu'il était mielleux, mais « il ne savait pas convaincre » (p. 130). Un jour même il resta court dans une discussion avec un hérétique. C'est que non seulement il ignorait beaucoup de choses en théologie, mais encore il n'était pas logicien. M. Strowski remarque que son panégyrique de St. Louis est « une suite d'idées qui ne se suivent pas », et il conclut ainsi son chapitre sur la prédication de François de Sales : « La première et la plus indispensable qualité d'une œuvre d'écrivain, l'unité du sujet, la liaison des idées, la proportion des développements, la beauté d'architecture du discours, manque à l'éloquence de saint François de Sales, est exclue de sa rhétorique et en exile avec elle tout l'art classique. De l'*Institution chrétienne*, le premier livre de philosophie écrit en français sur un plan méthodique, jusqu'à Du Perron, et Du Plessis et Du Vair, il y a évolution de la prose française vers les mérites de la composition. De Du Perron, qui applique ces mérites à l'éloquence de la chaire, jusqu'à Bossuet et Bourdaloue, il y a aussi une évolution dont l'histoire peut déterminer les moments avec quelque certitude, mais saint François de Sales est en dehors de cette évolution » (p. 162).

Ajoutons que François de Sales tenait de son père, lorsque celui-ci, voyant le peu de succès de son fils dans le Chablais, lui écrivait : « Les personnes les plus sensées et les plus sages disent hautement qu'il faut contraindre ces peuples à recevoir la foy *par la seule bouche du canon.* » Le doux François de Sales a été plus d'une fois très intolérant¹⁾. J'ai dit qu'il pra-

¹⁾ Voir la *Revue internationale de Théologie*, juillet 1899, p. 640. — Mr. O. Douen, dans son ouvrage sur *l'Intolérance de Fénelon* (Paris, Fischbacher, 1872), publie la remarque suivante, p. 112 : « Les missions bottées et les dragonnades, ce coup de

tiquait même l'insulte. En effet, dans une lettre au nonce du pape à Turin, il traite les doctrines protestantes de « borbiers ». Dans une réplique à La Faye, il l'appelle « un arrogant, pauvre ministre morfondu, à qui la rage et la passion a ôté la raison, téméraire, insolent, aveugle, très impudent imposteur, charlatan, Protée, caméléon, etc. »

On comprend aisément que, dans un tel état d'esprit et avec de telles dispositions, il n'ait pas pu apporter, dans l'élucidation des questions ecclésiologiques et dogmatiques, toute la science et toute la précision nécessaires. Et d'abord, il est à remarquer qu'il confondait l'Eglise romaine, Eglise particulière, avec l'Eglise universelle. Par exemple, dans une note écrite par lui en 1590, il déclare qu'il veut penser comme l'Eglise *romaine*, sa mère, et il ajoute, pour expliquer sa pensée, qu'il est disposé à rejeter tout ce qui ne concorde pas avec la foi *catholique* (*nec quidquam unquam dicturus sum, dum Deus dabit intellectum, nisi quod fidei catholicæ conformius videbitur*). François de Sales avait alors vingt-trois ans, et il ne se doutait certainement pas de la gravité de sa méprise; bien plus, cette confusion était la base même de sa théologie. Il l'avait apprise chez les jésuites, où il avait étudié de 1581 à 1588. Le P. Possevin était pour lui une autorité, et son grand théologien était Bellarmin. « Durant cinq ans, dit-il, j'ai presché en Chablais sans autres livres que la Bible et ceux du grand Bellarmin. » C'est donc avec raison que M. Strowski reconnaît que la portée doctrinale du livre des *Controverses* de François de Sales a été exagérée par ses éditeurs et ses admirateurs (p. 94). En 1595, François de Sales n'avait pas le temps d'approfondir les questions théologiques; il écrivait simplement ses pensées et ses arguments sur des feuilles volantes, pour les habitants de Thonon; il ne les destinait nullement à la publicité, parce qu'il n'était pas assez sûr de leur exactitude.

génie diabolique, ne sont pas une invention de Marillac, intendant du Poitou (1681); on les trouve déjà en usage au XVI^e siècle, durant la mission que fit François de Sales pour tenter de convertir le Chablais, et qui contribua le plus à le faire canoniser. Le duc de Savoie en envoya en 1594 dans les bailliages protestants que François allait évangéliser à sa manière. Puis, comme les conversions traînaient en longueur, malgré l'habileté avec laquelle l'apôtre déguisait les côtés les plus repoussants de la doctrine romaine, le duc arriva en personne, entouré de ses glorieuses troupes, et donna vingt-quatre heures aux récalcitrants pour abjurer ou quitter le pays. » (Voir les *Œuvres de Léonard Baulacre*, Genève 1857, in-8°, II, 132.)

Et ce sont ces feuilles volantes qu'on a découvertes beaucoup plus tard, en 1658, dans le château de Sales et qu'on a publiées sous le nom de *Controverses*. « Ce livre, dit M. Strowski, n'aurait jamais pu avoir d'influence, étant d'une origine trop provinciale et d'une trop mince étoffe théologique... Il n'y a guère d'érudition; sans doute, les textes de l'Écriture sacrée ne manquent pas, encore leur nombre est relativement restreint, mais ils ne sont pas étudiés et discutés philologiquement. François de Sales ne s'amuse pas à ces « pieds de mouche »; il donne à chaque texte son sens vraisemblable et naturel, sans recourir au « calepin », sans se frotter aux « broussailles de la grammaire ». Quand on s'attendrait à en trouver, et qu'il en faut vraiment, il en donne un peu, bien peu, et il va chercher ailleurs ses ressources. Il a un jour à examiner le texte fameux de saint Matthieu : *Tu es Petrus, et super hanc petram œdificabo ecclesiam meam*; et il combat le sens que lui donnent les réformés. C'est un des lieux communs de la controverse théologique, il le traite avec clarté, mais pauvrement, et sa science paraît petite à côté de celle d'un du Perron et d'un Duplessis-Mornay.

« Il ne fait surtout pas d'histoire; il ne se préoccupe guère de l'usage des quatre premiers siècles, et ses controverses forment un frappant contraste avec la foule des auteurs qui labouraient non sans peine et non sans mérite les amples matières de la théologie positive. Lui, il s'écarte de ces chemins. Craint-il de n'être pas assez docte? Je le crois; il n'avait point de livres, ai-je dit, il s'en plaint lui-même. Mais il n'eût pas été très savant même avec des livres. Cette théologie positive avait ses spécialistes, qui étaient de grands docteurs. Et ces mérites ne s'acquéraient que par de longs travaux où l'on s'absorbait. L'éducation de François de Sales avait été trop variée et trop large, ses occupations avaient été ensuite trop nombreuses pour qu'il pût lui donner un temps suffisant. Aussi resta-t-il toute sa vie un peu inférieur en ces matières. Dans les *Controverses*, il en donne plus d'une fois des marques et, quand il cite ses auteurs, Genébrard, par exemple, non seulement il ne contrôle pas leurs renseignements, mais il reproduit même leurs fautes d'impression.

« Et puis il avait une autre raison plus haute, si non plus sérieuse, pour ne pas faire d'histoire. Les Thononiens auxquels

il s'adressait n'auraient pas été compétents pour juger et discuter ses arguments d'érudition ; et ne voyant pas si ces preuves étaient fortes ou faibles, ils « auraient eu sans cesse à la bouche ce recours » que des gens plus savants, les ministres et les professeurs de Genève, sauraient bien réfuter ses raisonnements. François de Sales, pressé de triompher, voulait présenter aux Thononiens un ensemble de raisons qu'ils pourraient, qu'ils devraient juger eux-mêmes et sans appel. Il s'adressa donc à la chose du monde la mieux partagée, au bon sens, et il s'adressa aussi à l'expérience. Du débat entre la Réforme et le catholicisme, il tâche de faire une question de bon sens et d'expérience, une de ces questions qu'on peut résoudre sans être savant, lorsqu'on est raisonnable et qu'on a de bons yeux. Par là, les *Controverses* sont un ouvrage presque unique à côté des trois très ennuyeuses *Vérités* de Pierre Charron. Il faut du coup qu'il supprime du débat tout ce qui est curiosité ou science pure, et qu'il simplifie l'objet de la querelle. Il le fait naturellement et il réduit le problème à ses points principaux ; aussi l'accusa-t-on, comme Bossuet plus tard, de n'offrir à la discussion qu'un catholicisme fort adouci, que désavoueraient le Pape et les évêques » (p. 102—104).

La *Défense de l'Etendard* ne vaut pas davantage. « Au point de vue scientifique, la valeur en est *nulle*, » dit M. Strowski. M. Strowski justifie son jugement par des preuves qu'il serait trop long de répéter¹⁾. François de Sales « paraît tout ignorer, méthodes, problèmes et résultats ». Il n'a la plupart du temps aucun souci du vrai sens des textes des Écritures et des Pères ; il se contente du sens « accommodatice », c'est-à-dire du sens fantaisiste qui est à sa convenance. Il accusait les protestants d'interpréter la Bible arbitrairement, et il ne voyait pas que son interprétation « accommodatice », à lui, était beaucoup plus arbitraire que celle des protestants.

Donc, on le voit, si François de Sales a une certaine valeur comme analyste sentimental et comme moraliste, si ses remarques psychologiques ont de la finesse, sa théologie dogmatique est nulle. Tout ce qu'on peut y trouver d'acceptable, c'est ce qui ne vient ni de son arbitraire ni du jésuitisme, mais ce qu'il a hérité des anciennes traditions catholiques, à

¹⁾ Voir la *Revue internationale de Théologie*, juillet 1899, p. 642—643.

savoir, par exemple : que « Dieu est la règle infaillible, *rectissime*, première et éternelle de tout bien, tout droit, etc. » ; que « nous, sans la tradition et sans le magistère de l'Eglise (il ne dit pas le pape seul), ne saurions nous déterminer du sens que l'Écriture doit avoir, ni des conséquences qu'on en peut tirer pour la direction et le gouvernement du peuple chrétien » ; que, dans les controverses, il faut chercher le sens commun, qui devient le juge du débat (p. 105) ; qu'il valait mieux exposer la foi paisiblement et aimablement que de faire de la controverse dans la prédication. Sur ce dernier point, Camus, dans son *Esprit de saint François de Sales*, entre dans quelques détails intéressants : « Les disputes en matière de religion, dit-il, lui étaient fort à contre-cœur, principalement quand on les entamait à table ou à la sortie du repas. Surtout il désapprouvait que l'on traitât de controverses en la prédication... La douceur de son esprit ne pouvait admettre les disputes en matière de religion. Mais il aimait fort les conférences paisibles et aimables avec les dévoyés... Avec les errants, il déduisait brièvement, nettement et fort simplement ce qui était de la créance catholique et sans aucun esprit de contention... mais en la manière que l'on traite ces articles de foi dans les catéchèses. »

Combien il est regrettable que François de Sales ne se soit pas toujours tenu à cette modération !

Une dernière observation importante. Pour entrer dans son esprit et pour être vraiment en possession de sa pensée, il faut ne prendre ses assertions que dans le sens qu'il leur a lui-même donné. Or, ce sens n'était presque jamais un sens absolu, parce qu'il parlait toujours à un point de vue particulier et restreint. Les pensées générales, qui abondent dans ses écrits, seraient très souvent fausses, si on leur attribuait une signification absolue. Que de sottises, par exemple, ne pourrait-on pas tirer comme conséquences de cette maxime : « Il n'y a point de mal à recueillir de plusieurs fleurs le miel qu'on ne peut trouver sur une seule. » Pour être dans le vrai, il ne faut voir que la pensée restreinte qu'il a eue. De même, quand il parle de l'autorité et de l'infaillibilité du pape, il ne la démontre pas comme on devrait le faire si l'on en faisait une thèse absolue, il n'en parle que comme d'un moyen commode ou utile pour soumettre les hérétiques sans discussion.

Il ne songe pas à étudier à fond cette autorité prétendue infaillible, comme on doit le faire de toute vérité absolue; il se borne à y recourir comme à un expédient. M. Strowski parle de son « industrie »; le mot est encore plus vrai que joli. Il avait effectivement plus d'industrie que d'exactitude. Il avait même des « ruses ». L'expression est encore de M. Strowski: « Les ruses s'il le faut, les ruses de la diplomatie, ne sont pas étrangères à St. François de Sales; il tourne habilement les décisions les plus fermes qu'on lui oppose » (p. 222).

Donc, dans cette question de l'infaillibilité du pape, comme d'ailleurs dans toute question dogmatique dont la solution exige des études approfondies, il est impossible d'accorder la moindre autorité à François de Sales.

II. — Le volume de M^{sr} Mermillod sur St. François de Sales.

Lorsqu'il s'est agi de définir l'infaillibilité du pape, le parti ultramontain infaillibiliste, à la recherche de tous les arguments, de tous les textes et de toutes les spéciosités qui pouvaient favoriser de loin ou de près son entreprise, songea à St. François de Sales. Le prince Chigi tira de sa bibliothèque et confia à Mgr Mermillod un volume manuscrit qui avait été envoyé au pape Alexandre VII, en 1658. C'étaient les feuilles volantes (« reliées en broderie »), sur lesquelles François de Sales, pendant sa mission du Chablais en 1595, avait écrit, pour les braves gens de Thonon, ses arguments pour les convertir au catholicisme romain. C'est ce même manuscrit que Mgr Mermillod a publié en 1871, en le faisant précéder d'une introduction¹⁾. Distinguons l'introduction de Mgr Mermillod et le manuscrit de François de Sales.

L'*Introduction* n'est remarquable que par le pathos qui est la marque caractéristique de l'auteur. Une haute dame ultramontaine, chez laquelle ce prélat fréquentait, disait un jour, après un de ses sermons: « Aujourd'hui, monseigneur a beaucoup crié: moins on a de choses à dire, plus on crie²⁾ ». Or, l'*Introduction* en question est comme ce sermon: monsei-

¹⁾ *Le Pape par St. François de Sales*, avec une introduction par Mgr Mermillod; Paris, Palmé, in-32, 1871.

²⁾ Ce propos a été tenu à un ecclésiastique, qui me l'a répété lui-même. Je pourrais citer et le nom de la dame et le nom de l'ecclésiastique.

gneur y a beaucoup crié, parce qu'il avait très peu de choses à dire. D'abord, ses sources et ses autorités sont d'une pauvreté extrême: un texte insignifiant de Bellarmin, Louis Veuil- lot, Foisset, Dom Guéranger, le *Journal officiel* français et le *Journal de Paris*. Ensuite, ses assertions sont manifestement irréfléchies. Par exemple, d'une part, il dit qu'« un concile ne fait pas un dogme nouveau, mais formule et définit un dogme révélé déjà par le Rédempteur » (p. XLVI), ce qui est très vrai; mais, d'autre part, quelques lignes plus loin, il réclame le « développement du symbole », parce que « la richesse croissante du symbole des dogmes révélés nous approche toujours plus ici-bas du bonheur du ciel, qui consistera dans la vision de la vérité. » Comment monseigneur n'a-t-il pas vu que, si un concile ne peut formuler et définir que ce que le Christ a déjà révélé, il ne peut pas accroître, enrichir et augmenter la révélation déjà faite par le Christ, en y ajoutant des dogmes nouveaux? Ailleurs, il prétend que « l'infaillibilité ne rencontre tant de contradicteurs que parce qu'il y a trop souvent l'ignorance de la question » (p. XVII). La vérité n'est-elle pas, au contraire, que, si l'infaillibilité a rencontré tant de partisans, c'est que ceux-ci ignoraient la question? Qu'on mette en parallèle la science de Mermillod et celle de Doellinger, et le débat sera tranché. A la page L, ce prélat remarque que l'« on ne ramène pas les âmes à la vérité par des subtilités théologiques ». Très bien. Mais comment ne voit-il pas que l'infaillibilité du pape ne repose que sur des subtilités et des mensonges? Plus loin (p. LVIII) il s'écrie: « Pourquoi tarderait-on davantage à définir *ce que tout le monde croit*¹⁾? » Tout le monde! Pour qui donc prend-il les millions de chrétiens qui n'y croient pas? Prétendre que l'Eglise catholique a toujours cru à l'infaillibilité du pape, n'est-ce pas une indigne duperie ou une phénoménale ignorance?

Quant au manuscrit de François de Sales, il est à remarquer qu'il a été déjà publié en 1662 et plusieurs fois depuis; et que le texte connu ne concorde pas avec celui du manuscrit Chigi. Les deux textes offrent deux divergences. Celui de 1682 dit que « l'Eglise a toujours besoin d'un confirmateur qui

¹⁾ On voit, par cette phrase, que l'infaillibilité du pape n'était pas encore définie lorsque M. Mermillod a écrit cette étude. Elle est cependant datée, dans le volume imprimé, du 16 juin 1871. Voir p. LXIX.

soit *permanent*», et que «les successeurs de St. Pierre ont *seuls* (*hors du Concile général*) les privilèges de ne pas conduire à l'erreur et de ne pas porter au mal»; tandis que le texte du manuscrit romain dit que «l'Eglise a toujours besoin d'un confirmateur *infaillible*» (sic), et que «les successeurs de Saint-Pierre ont *tous* ces mêmes privilèges.» Au lieu du mot «permanent», le mot «infaillible», et au lieu des mots «seuls (*hors du Concile général*)», le mot «tous». Qui garantira que le manuscrit romain soit le bon? Le grattage des textes a été pratiqué à Rome pour le moins aussi bien qu'ailleurs! Du reste, François de Sales n'était-il pas homme à écrire indifféremment «infaillible» et «permanent», «infaillible» dans le sens d'«indéfectible», c'est-à-dire «permanent»?

En outre, indépendamment de cette difficulté, il faut remarquer que François de Sales a écrit ses feuilles volantes en 1595, après des études de théologie très insuffisantes. Eriger en docteur, presque en Père de l'Eglise, un étudiant de deuxième ou troisième année, c'est dépasser toute mesure. Aussi M. Strowski s'élève-t-il avec raison contre «l'importance *excessive* attribuée, de nos jours, aux *Controverses* par des gens de bonne foi, *peu versés* dans l'histoire des discussions religieuses au XVI^e siècle» (p. 96). Et il ajoute expressément: «Quand le concile du Vatican agita la question de l'infaillibilité du pape, Mgr Mermillod produisit une page inédite des *Controverses*, où cette infaillibilité se trouvait vigoureusement affirmée. On y vit le témoignage d'un docteur de l'Eglise; on oublia que c'était l'œuvre *presque d'un jeune homme*, qui écrivit *au jour le jour* contre des protestants, et qui *n'avait d'autre source d'inspiration que les livres du jésuite Bellarmin*. Prenons-le tel qu'il est, ce manuscrit, moitié de l'écriture du saint et *moitié de l'écriture de Roland, son secrétaire*. Ne l'étudions pas comme une œuvre supérieure au temps et aux circonstances qui l'ont vu naître.» François de Sales n'a pas voulu exposer la doctrine chrétienne dans sa vérité absolue, mais seulement, comme il le dit lui-même, faire un écrit «plus sortable que les autres à la complexion de Messieurs de Thonon, car son air est du tout savoisien, et l'une des plus prouffitables recettes et derniers remèdes, c'est le retour à l'air naturel». Il est certain que, pour un controversiste qui veut en finir avec les objections des protestants, la «recette» la plus commode et la plus

« prouffitable » pour couper la parole à ses adversaires et soumettre leur esprit, c'est de leur faire croire qu'on ne réplique pas au pape et que sa parole est infaillible. Ceci une fois admis, François de Sales était sûr de vaincre; aussi tenait-il à sa poudre et à sa « recette ».

Sa thèse n'a pas d'autre portée. Il s'agit du christianisme, et l'on nous donne du bellarminisme! Il est clair que François de Sales, qui n'a pas étudié d'autre théologie que celle des jésuites, ne saurait être cité comme un représentant de la doctrine catholique, un abîme séparant le jésuitisme et le vrai catholicisme.

D'ailleurs, l'ultramontanisme de François de Sales est beaucoup plus modéré qu'on ne pense généralement; nous en fournirons la preuve plus loin. En attendant, constatons, même dans le texte de M. Mermillod, quelques aveux: car, à côté des arguments puérils du controversiste de parti, il y a aussi les lueurs et les retours du bon sens. Par exemple:

P. 20-21 : « Nostre Seigneur donques est fondement et saint Pierre aussi, mays avec une si notable difference qu'aupres de lun lautre peut estre dict ne lestre point. Car Nostre Seigneur est fondement et fondateur, fondement sans autre fondement, fondement de l'Eglise naturelle, mosaïque et evangelique, fondement perpetuel et immortel, fondement de la militante et triomphante, fondement de soy mesme, fondement de nostre foy, esperance et charité et de la valeur des sacrements.

« Saint Pierre est fondement non fondateur de toute l'Eglise, fondement, mays fondé sur un autre fondement qui est Nostre Seigneur, fondement de la seule Eglise evangelique, fondement sujet à succession, fondement de la militante non de la triomphante, fondement par participation, fondement ministerial non absolu, enfin administrateur et non seigneur, et nullement fondement de nostre foy, esperance et charité ni de la valeur des sacrements. Ceste si grande difference faict qu'en comparaison lun ne soit pas apellé fondement aupres de lautre, qui neanmoins pris a part peut estre appelle fondement. Affin de laisser lieu a la propriété des parolles saintes ainsi quencores quil soit le bon Pasteur, il ne laysse de nous en donner sous luy entre lesquels et sa majesté il y a si grande difference que luy mesme monstre quil est le seul pasteur. »

P. 31-32 : « Et quand a la promesse, je confesse que par ces parolles : *Et quodcumque solveris*, Nostre Seigneur na rien

plus promis a saint Pierre quil fit aux autres par apres, *quæcumque alligaveritis super terram* etc. car les paroles sont de mesme substance et signification en tous les deux passages.»

P. 50. Au sujet de saint Pierre repris par saint Paul, François de Sales dit : «Chacun sçait qu'il est permis au moindre de reprendre le plus grand et de ladmonester quand la charité le requiert. Temoin nostre saint Bernard en ces livres de *Consideratione*. Et sur ce propos le grand saint Gregoire dict ces paroles toutes doreës : *Factus est sequens minoris sui, ut in habitu etiam præiret, quatenus qui primus erat in apostolatus culmine esset primus in humilitate.*»

P. 88-89 : «On objecte que saint Grégoire ne vouloit estre appelle evesque universel. Mays evesque universel se peut entendre ou dun qui soit tellement evesque de lunivers que les autres evesques ne soient que vicaires et substitues, ce qui nest point, car les evesques sont vrayement princes spirituels chefs et evesques non lieutenans du Pape mays de Nostre Seigneur dont il les appelle freres. Ou on peut entendre d'un qui est surintendant sur tous, auquel les autres qui sont surintendans en particulier sont inferieurs voirement mays non pas vicaires ni substitues, et cest ainsy que les anciens lont appelle evesque universel.»

Plus loin (p. 98-101), François de Sales compare l'autorité du pape à celle de Moïse, qui n'a jamais été considéré comme personnellement infallible.

Certes, il est difficile de concilier ces aveux avec les doctrines des infallibilistes du 18 juillet 1870. Ajoutons que, de fait, François de Sales a été considéré, au XVII^e siècle, comme hostile au parti infallibiliste. Le cardinal d'Estrées, en effet, en mai 1682, dans une audience qu'il eut du pape Innocent XI, s'autorisa de la doctrine de François de Sales pour justifier les quatre articles de 1682. On lit expressément, dans sa dépêche à Louis XIV des 2 et 3 mai 1682 : «Je fortifiai mon sentiment sur la modération qu'il (le pape) devait avoir par celui de saint François de Sales, qui avait écrit au cardinal Borghese fort prudemment la conduite qu'on devait tenir, quand de telles contestations s'échauffaient; que ma propre expérience m'avait appris l'importance d'un si bon conseil, mais que le voyant autorisé par le jugement de ce grand saint, j'osais l'appuyer avec plus de force et de confiance.

J'envoie la copie de cette lettre à Votre Majesté. C'est le cardinal Rospigliosi qui l'a déterrée, et j'ai jugé à propos de la faire tomber entre les mains du pape et de la rendre publique, pour opposer à la préoccupation et à l'aigreur de cette cour contre la déclaration de l'assemblée, parce que, quoique ce saint parle plus favorablement des opinions de Rome, *il marque nettement que ces questions sont disputables et qu'il importe au saint-siège de ne les pas approfondir*¹⁾. » Cette lettre était la 44^e pièce contenue dans le T. 283 de la *Correspondance de Rome*, au ministère des affaires étrangères de France; mais elle a été enlevée. Par qui et comment? L'administration des archives n'a pas su me renseigner. — De son côté, l'abbé Servient, dans sa dépêche du 21 mai, s'est exprimé ainsi: « Le cardinal d'Estrées a fait courir une lettre de saint François de Sales, capable de dissuader Sa Sainteté des engagements où l'on voudrait la faire entrer. Favoriti dit qu'elle est *inventée*²⁾. »

Cette assertion de Favoriti montre la bonne foi romaine. Quand on lui oppose un document qui la combat, elle le détruit, si elle peut; et si elle ne le peut pas, elle le déclare « inventé »! C'est ainsi qu'à Rome on fait de l'histoire et de la théologie scientifique!

Toujours est-il que, si en 1870 l'évêque Mermillod en a appelé à François de Sales pour soutenir la définition de l'infailibilité papale, en 1682 les cardinaux Rospigliosi et d'Estrées en ont appelé à la même autorité pour la combattre.

III. — St. François de Sales et les Infaillibilistes³⁾.

Dans la regrettable polémique qui a été commencée autour de la question de l'infailibilité personnelle du pape, le

¹⁾ Archives des affaires étrangères, Paris; *Correspondance de Rome*, manuscrit, T. 283, p. 197-239.

²⁾ *Ibid.*, T. 280, p. 351-352. Voir mon ouvrage sur *Louis XIV et Innocent XI*, T. IV, p. 80-83.

³⁾ Lors des agissements de M. Mermillod, qui pressait à Rome, au commencement de 1870, la définition de l'infailibilité papale au nom des doctrines de saint François de Sales, M. l'archevêque Darboy me fit prier d'examiner la question et de lui communiquer le résultat de mon travail. Ce travail fut terminé et remis le 2 mai 1870. Je le publie aujourd'hui comme troisième partie de cet article, à titre de simple document et sans y changer quoi que ce soit.

nom de saint François de Sales a été déjà plusieurs fois invoqué par les partisans de cette infailibilité comme devant peser, en faveur de cette opinion, de tout le poids et de toute l'autorité que l'Eglise se plaît à accorder à saint François de Sales.

Pour empêcher l'opinion de s'égarer à la suite de l'esprit de parti, nous demandons simplement qu'il nous soit permis de rapporter les passages des écrits de saint François de Sales, dans lesquels il traite directement ou indirectement cette grave question.

Il est certain, d'une part, que saint François de Sales, avec le tour oratoire et poétique de son esprit, n'a pas toujours pris, dans ses écrits de direction spirituelle, les choses au pied de la lettre et dans leur sens absolument strict. Il est certain, d'autre part, que vivant à une époque où l'unité de l'Eglise était déchirée et l'autorité du pape attaquée par le protestantisme, il devait être porté, par une pente fort naturelle, non pas à exagérer, mais à faire ressortir autant que possible l'autorité du pape comme centre d'unité dans l'Eglise. Là était toute la lutte, et saint François de Sales comprenait que là aussi devait être sa victoire : aussi dirigea-t-il sur ce point tous ses efforts. Et dans ces efforts, peut-être, employa-t-il quelques expressions qu'il est facile, en les séparant de leur contexte, de tourner au sens des infailibilistes. Mais nous maintenons qu'en les éclairant par le contexte — ce qui est le premier principe d'une saine interprétation — il est impossible à un esprit impartial de compter saint François de Sales parmi les partisans de l'infailibilité personnelle du pape.

Commençons par aborder indirectement la question.

I. — Comme l'ont fait remarquer plusieurs évêques d'Amérique dans une lettre récemment adressée par eux à Mgr Dupanloup, « les bulles des papes sur le droit de déposer les souverains, de délier les sujets de leur serment de fidélité et de transférer à leur gré un royaume d'un prince à un autre, sont *si claires et si positives* que les défenseurs de l'infailibilité pontificale, en général, se croient *forcés* d'admettre la souveraineté temporelle du pape sur l'univers ¹⁾ ».

Ce point est incontestable.

¹⁾ Voir la *Gazette de France* du 28 avril 1870.

En sorte que, si saint François de Sales rejette la souveraineté temporelle du pape sur l'univers, il est difficile de voir comment on pourrait le ranger dans le camp des infailibilistes.

Les infailibilistes ne sauraient nous reprocher de commencer par transporter la question sur ce terrain, car c'est, sans contredit, sur ce terrain que saint François de Sales peut paraître le plus spécieux.

Trois documents peuvent être consultés : 1° une lettre à Bénigne Milletot, conseiller au Parlement de Bourgogne, qui, ayant cru devoir prendre en main la cause de Richer contre Bellarmin, avait envoyé à saint François de Sales l'ouvrage qu'il composa dans cette circonstance, sous ce titre : *Traité des délits communs et cas privilégiés, ou de la puissance légitime des juges séculiers sur les personnes ecclésiastiques* ; 2° une lettre à une dame qui l'avait consulté touchant l'autorité du pape sur le temporel des royaumes et sur les Etats des souverains ; 3° enfin, un mémoire en date du 2 juin 1612, adressé au cardinal Scipion Caffarelli Borghèse.

Or, voici le premier document, la lettre à Bénigne Milletot :

« Mon cœur, dit-il après un préambule plein de grâce, « vous envoie ses pensées avec un amour qui ne violera point « les lois du respect et un respect qui ne se séparera jamais « du devoir de l'amour. Parlons comme il faut entre les amis « parfaits : je vois en votre livre deux choses, la main de l'ar- « tisan et la matière ou le sujet : je trouve votre main non « seulement bonne et louable, mais exquise et rare. Mais la « matière me déplaît, et, s'il faut dire le mot que j'ai dans le « cœur, me déplaît extrêmement. Je hais par inclination natu- « relle, et, je pense, *par inspiration céleste*, toutes les conten- « tions et disputes qui se font *entre les catholiques*, et dont la « fin est inutile ; encore plus celles dont les effets ne peuvent « être que dissensions et différends, surtout en ce temps plein « d'esprits disposés aux controverses, aux médisances, aux « censures et à la ruine de la charité. Je n'ai pas même trouvé « à mon goût certains écrits d'un saint et très excellent prélat « (le cardinal Bellarmin), dans lesquels il a touché du pouvoir « *indirect* du pape sur les princes ; non que j'aie jugé s'il a « tort ou raison, mais parce qu'en cet âge où nous avons tant « d'ennemis au dehors, nous ne devons rien émouvoir au de-

« dans du corps de l'Eglise. La pauvre mère-poule, qui comme
« ses petits poussins nous tient dessous ses ailes, a bien assez
« de peine à nous défendre du milan, sans que nous nous en-
« trebecquions les uns les autres et que nous lui donnions des
« entorses. Enfin, quand les rois et les princes auront une
« mauvaise impression de leur père spirituel, comme s'il voulait
« leur arracher leur autorité, que Dieu, souverain père, prince
« et roi de tous, leur a donnée, qu'en adviendra-t-il qu'une très
« dangereuse aversion des cœurs? et quand ils croiront qu'en
« agissant contre eux *il trahit ses devoirs*, ne seront-ils pas
« grandement tentés d'oublier les leurs? Je n'ai pas voulu re-
« marquer dans votre ouvrage tout plein de choses qui me
« semblent devoir être extrêmement *adoucies*, et me suis con-
« tenté de vous dire ainsi en gros mon petit sentiment, et,
« pour parler plus naïvement, mon grand sentiment pour ce
« regard. Maintenant, monsieur, ne direz-vous point que je
« vous parle trop franchement? Voilà pourtant comme je traite
« avec ceux qui veulent que je contracte une entière amitié
« avec eux. Ah! je sais, je crois, *je jure partout que vous aimez*
« *l'Eglise*, que vous êtes *constamment son enfant assuré*; mais
« le zèle de l'autorité temporelle, que vous avez si longuement
« et si heureusement possédée, vous a poussé *un peu trop*
« *avant*. Vive Dieu! monsieur, je vous chéris *avec cela* de tout
« mon cœur. »

Distinguons immédiatement le point de vue de l'opportunité et celui du fond.

Il est évident que, bien qu'il ne s'agisse pas d'une *définition dogmatique*, mais d'une *simple discussion*, saint François de Sales se déclare absolument inopportuniste; d'abord, parce que c'est là une discussion « dont la fin est *inutile* »; ensuite, parce que les effets n'en peuvent être que nuisibles, *en ruinant la charité, en détournant les cœurs de la papauté, et en tentant grandement les rois d'oublier leurs devoirs*.

Quant au fond, 1^o saint François de Sales ne se prononce pas. « Non que j'aie jugé s'il a tort ou raison », dit-il en parlant du cardinal Bellarmin, dont l'ouvrage intitulé « *De Romano Pontifice* » et dans lequel l'auteur combat le pouvoir direct du pape sur le temporel des rois pour n'affirmer que le pouvoir indirect, fut mis à l'index par Sixte V. — 2^o Mais si saint François de Sales ne se prononce pas explicitement, n'émet-il

pas déjà, indirectement, une sorte de jugement implicite, lorsqu'il s'abstient de juger ce que Sixte V fait condamner comme restreignant trop le pouvoir du pape? Un infailibiliste devrait-il, pourrait-il imiter la modération de saint François de Sales? — 3° Tout ce qu'il reproche au défenseur de Richer, de ce docteur tant de fois déclaré scandaleux, impie et hérétique, est-ce d'être tombé dans des hérésies et des erreurs monstrueuses? Non, mais seulement d'avoir avancé des choses qui **semblent** à saint François de Sales devoir être extrêmement **adoucies**, et de s'être laissé pousser **un peu trop avant**. — 4° Enfin, bien loin qu'il s'agisse ici de matière dogmatique, saint François de Sales déclare que ce ne sont là que des *disputes entre catholiques*, et il tient Bénigne Milletot, le défenseur de Richer, pour un *enfant assuré de l'Eglise*: « Ah! je sais, dit-il, je crois, je jure partout que vous aimez l'Eglise, que vous êtes *constamment* son enfant assuré... Vive Dieu! je vous chéris *avec cela* de tout mon cœur¹⁾. »

II. — Passons au deuxième document, à la lettre adressée à une dame, lettre rapportée dans les *Œuvres complètes* de saint François de Sales, édition Vivès, t. IX, p. 446-451.

« Quant à ce que vous me demandez: quelle autorité le
« pape a sur le temporel des royaumes et principautés? vous
« désirez de moi une résolution également difficile et inutile.
« *Difficile*, non pas certes en elle-même; car, au contraire, elle
« est fort aisée à rencontrer aux esprits qui la cherchent par
« le chemin de la charité: mais difficile, parce que, en cet âge
« qui redonde en cervelles chaudes, aiguës et contentieuses, il
« est malaisé de dire chose qui n'offense ceux qui, faisant *les*
« *bons valets* soit du pape soit des princes, ne veulent que
« jamais on s'arrête hors des extrémités... Mais je dis *inutile*,
« parce que le pape ne demande rien aux rois et aux princes
« pour ce regard... Qu'est-il donc besoin de s'empresser à
« l'examen de son autorité sur les choses temporelles, et par
« là d'ouvrir la porte à la dissension et à la discorde?

« Certes, ici je suis dans l'état d'un prince qui a toujours
« fait très particulière profession d'honorer et révéler le Saint-
« Siège apostolique; et néanmoins nous n'entendons nullement

¹⁾ Voir la *Vie de saint François de Sales*, par M. Hamon, curé de Saint-Sulpice, t. II, p. 104-107; Paris, 1854.

« parler que le pape se mêle, ni en gros ni en détail, de l'ad-
« ministration des choses temporelles du pays, *ni qu'il inter-*
« *pose ou prenne aucune autorité temporelle sur le prince, ni*
« *sur les officiers, ni sur les sujets, en façon quelconque*: nous
« nous donnons plein et entier repos de ce côté-là et n'avons
« aucun sujet d'inquiétude. A quel propos nous imaginer des
« prétentions, pour nous porter à des contentions contre celui
« que nous devons filialement chérir, honorer, et respecter comme
« notre vrai père et pasteur spirituel?

« Je vous le dis sincèrement, j'ai une douleur extrême au
« cœur, de savoir que cette dispute de l'autorité du pape soit
« le jouet et le sujet de la parlerie parmi tant de gens qui,
« peu capables de la résolution qu'on y doit prendre, *au lieu*
« *de l'éclaircir la troublent, et au lieu de la décider la déchi-*
« *rent, et ce qui est le pis, en la troublant troublent la paix de*
« *plusieurs âmes, et en la déchirant déchirent la très sainte*
« *unanimité des catholiques, les divertissant d'autant de penser*
« *à la conversion des hérétiques.*

« Or je vous ai dit tout ceci pour conclure que, quant à
« vous, vous ne devez, *en façon quelconque*, laisser courir votre
« esprit après *tous ces vains discours qui se font indifféremment*
« *sur cette autorité*, mais laisser toute cette *impertinente curiosité*
« aux esprits qui s'en veulent repaître *comme les caméléons du*
« *vent*; et pour votre repos, voici des petits retranchements
« dans lesquels vous retirerez votre esprit à l'abri et à couvert:

« Le pape est le souverain *pasteur et père spirituel* des
« chrétiens, parce qu'il est le suprême vicaire de Jésus-Christ
« en terre; partant il a l'ordinaire souveraine autorité *spiri-*
« *tuelle* sur tous les chrétiens, empereurs, rois, princes et autres,
« qui en cette qualité lui doivent non seulement amour, hon-
« neur, révérence et respect, mais aussi aide, secours et assis-
« tance envers tous et contre tous ceux qui l'offensent, lui ou
« l'Eglise, *en cette autorité spirituelle et en l'administration*
« *d'icelle*. Si que, comme par droit naturel, divin et humain,
« chacun peut employer ses forces et celles de ses *alliés* pour
« sa juste défense contre l'inique et injuste agresseur et offen-
« seur, ainsi l'Eglise ou le pape (car c'est tout un) *peut em-*
« *ployer* ses forces et celles de l'Eglise et celles des princes
« chrétiens, ses enfants *spirituels*, *pour la juste défense et con-*
« *servation des droits de l'Eglise*, contre tous ceux qui les

« voudraient violer et détruire. Et d'autant que les chrétiens,
« princes et autres, ne sont pas alliés au pape et à l'Eglise
« d'une simple alliance, mais d'une alliance la plus puissante
« en obligation, la plus excellente en dignité qui puisse être :
« comme le pape et les autres prélats de l'Eglise sont obligés
« de donner leur vie et subir la mort, pour donner la nourri-
« ture et pâture **spirituelle** aux rois et aux royaumes chrétiens,
« ainsi les rois et les royaumes sont tenus et redevables réci-
« proquement de maintenir, aux périls de leur vie et Etats, le
« pape et l'Eglise, *leur pasteur et père spirituel*.

« Grande, mais réciproque obligation entre le pape et les
« rois; obligation invariable, obligation qui s'étend jusqu'à la
« mort inclusivement; et obligation naturelle, divine et humaine,
« par laquelle le pape et l'Eglise doivent leurs forces **spirituelles**
« aux rois et aux royaumes, et les rois leurs forces temporelles
« au pape et à l'Eglise. *Le pape et l'Eglise sont aux rois, pour*
« *les nourrir, conserver et défendre envers tous et contre tous,*
« **spirituellement**. *Les rois et les royaumes sont à l'Eglise et*
« *au pape, pour les nourrir, conserver et défendre envers tous*
« *et contre tous, temporellement*: car les pères sont aux en-
« fants, et les enfants aux pères.

« *Les rois et tous les princes souverains ont pourtant une*
« *souveraineté temporelle, en laquelle le pape ni l'Eglise ne*
« **prétendent rien, ni ne leur en demandent aucune sorte de**
« **reconnaissance temporelle**. En sorte que, pour abréger, le
« pape est *très souverain pasteur et père spirituel*, le roi est
« *très souverain prince et seigneur temporel*. L'autorité de l'un
« n'est point contraire à l'autre, mais elles s'entrepportent l'une
« l'autre : car le pape et l'Eglise excommunient et tiennent pour
« hérétiques ceux qui nient l'autorité *souveraine* des rois et
« princes; et les rois frappent de leurs épées ceux qui nient
« l'autorité du pape et de l'Eglise, ou, s'ils ne les frappent pas,
« c'est en attendant qu'ils s'amendent et humilient. »

Dans cette lettre, saint François de Sales n'est pas moins inopportuniste que dans la précédente, et il attaque avec une admirable franchise tous ces *bons valets* du pape et des princes, qui *troublent les âmes, déchirent la sainte unanimité de l'Eglise, et éloignent les hérétiques de leur conversion*.

Quant au fond de la doctrine, saint François de Sales établit une distinction manifeste entre l'autorité gouvernemen-

tale, soit spirituelle, soit temporelle, d'une part, et, d'autre part, les devoirs qui incombent, dans l'ordre purement moral, aux dépositaires de cette double autorité.

En effet, 1° il distingue l'autorité de l'Eglise et du pape et l'autorité des rois et des princes. Ce sont, à ses yeux, deux autorités essentiellement différentes. Celle de l'Eglise et du pape est spirituelle, essentiellement spirituelle; saint François de Sales insiste sur ce point, jusqu'à répéter neuf fois le mot « spirituel » dans les trois derniers paragraphes de sa lettre, et il ne parle pas une seule fois de l'autorité de l'Eglise et du pape sans dire qu'elle est *spirituelle*. Celle des rois et des princes est temporelle, essentiellement temporelle; saint François de Sales y revient à trois reprises différentes dans trois phrases consécutives.

2° Saint François de Sales enseigne non seulement la distinction et la différence essentielle des deux autorités, mais encore leur suprématie réciproque. « Le pape, dit-il, est **très souverain** pasteur et père *spirituel*; le roi est **très souverain** prince et seigneur *temporel*. » C'est le mot du pape saint Gélase: « L'une et l'autre sont souveraines, *suprema utraque*. » De même que dans l'ordre spirituel les rois et les princes n'ont aucune autorité, ainsi dans l'ordre temporel les papes et l'Eglise n'ont aucune autorité: « Les rois et tous les princes souverains, dit-il, ont une autorité temporelle, *en laquelle le pape ni l'Eglise ne prétendent rien, ni ne leur en demandent aucune sorte de reconnaissance temporelle*. » — Mais, objecte-t-on, le pape, d'après saint François de Sales, a l'ordinaire souveraine autorité sur tous les chrétiens, empereurs et autres; donc il peut leur commander à son gré et exiger d'eux tous les actes et tous les services qu'il lui plaît d'en exiger. — Non, il n'en est pas ainsi: car saint François de Sales ne reconnaît pas au pape une souveraine autorité *quelconque* sur les chrétiens, mais « une souveraine autorité *spirituelle* » et seulement spirituelle; par conséquent, d'après saint François de Sales, le pape ne peut commander aux chrétiens, empereurs et autres, que dans l'ordre spirituel. Du reste, s'il pouvait commander aux rois dans l'ordre temporel, ceux-ci évidemment ne seraient pas « *très souverains* princes et seigneurs temporels »; ce qui serait le renversement de la doctrine expresse de saint François de Sales.

Tels sont les principes de ce saint docteur sur la nature et sur les rapports de l'autorité ecclésiastique et papale et de l'autorité civile et royale.

Or, est-ce là la doctrine de la Bulle *Unam sanctam* et de plusieurs autres? et comment les défenseurs de l'infaillibilité personnelle du pape peuvent-ils logiquement regarder saint François de Sales comme un des leurs?

Et même, est-ce là la doctrine du pouvoir *indirect* des papes sur le temporel des rois? N'en est-ce pas, au contraire, le rejet implicite et formel? Dans l'opinion du pouvoir indirect des papes sur le temporel des rois, on enseigne que Jésus-Christ n'a donné *directement* au pape aucun pouvoir de gouverner les choses de l'ordre temporel suivant que l'exigerait le plus grand bien de la religion, mais on enseigne qu'il lui a conféré ce pouvoir *indirectement*, par cela même qu'il lui a donné pleine autorité pour le triomphe de l'ordre spirituel. En sorte que, dans cette opinion, ce pouvoir est réellement admis, et le pape peut réellement déposer les rois et disposer des trônes: son pouvoir n'est qu'indirect, mais les effets en sont directs. Or, si le pape peut exercer un tel pouvoir dans l'ordre temporel, il est évident que les rois ne sont plus de « *très souverains princes et seigneurs temporels* »; c'est le pape qui est alors leur très souverain prince et seigneur temporel. Par conséquent, enseigner que les rois sont de « *très souverains princes et seigneurs temporels* », c'est enseigner la doctrine diamétralement opposée aussi bien à l'opinion du pouvoir indirect qu'à celle du pouvoir direct, et contredire formellement plusieurs bulles des souverains pontifes.

Qu'on juge maintenant, nous ne dirons pas de la bonne foi, mais de la logique de certains théologiens, qui, comme Bianchi¹⁾, comptent saint François de Sales parmi les défenseurs du pouvoir indirect.

3° Ces principes étant posés, saint François de Sales fait une considération d'un ordre tout différent. Laissant de côté la question du pouvoir et le point de vue gouvernemental, il se place au point de vue purement moral, et à ce point de vue, il déclare qu'en vertu de l'*alliance* qui existe entre le

¹⁾ Bianchi, *Traité de la puissance ecclésiastique*, t. II, p. 751 de la traduction française.

pape et les princes chrétiens, de même que le pape et les autres prélats de l'Eglise sont obligés de donner leur vie et de subir la mort, pour donner la nourriture et pâture *spirituelle* aux rois et aux royaumes chrétiens, ainsi les rois et les royaumes sont tenus et redevables réciproquement de maintenir, au péril de leur vie et Etats, le pape et l'Eglise, leur pasteur et père *spirituel*. C'est là de l'équité, « du droit naturel, divin et humain » : de par le droit naturel, divin et humain, il faut, en effet, rendre à autrui le bien qu'on en reçoit ; il n'y a rien de plus puissant en obligation ni de plus excellent en dignité. Si le pape donne sa vie et ses biens matériels pour être vraiment « un pasteur et un père spirituel » à l'égard des rois, ses enfants spirituels, n'est-il pas juste que ceux-ci donnent également leur vie et leurs Etats pour défendre le pape comme « pasteur et père spirituel » ? Saint François de Sales, sans se demander si les Etats et les royaumes sont les propriétés des rois et si ceux-ci peuvent en disposer comme de leur propre vie, n'émet aucun doute à ce sujet. L'amour appelle l'amour, et le dévouement du pape comme père spirituel réclame le dévouement des rois, ses enfants spirituels.

Mais ce devoir du pape et des rois repose sur la conscience des uns et des autres, sur la loi d'équité qui doit régir toute *alliance*, et non pas sur leur autorité réciproque. De même que ce n'est pas à cause de l'autorité gouvernementale des rois que le pape est obligé d'être leur pasteur spirituel au péril de sa vie, de même ce n'est pas à cause de l'autorité gouvernementale du pape que les rois sont tenus d'être les enfants spirituels et les défenseurs de sa paternité spirituelle au péril de leur vie. Ce n'est pas d'une question de pouvoir qu'il s'agit ici, mais d'un devoir moral.

Assurément, de plus amples explications seraient fort utiles. Mais nous n'avons point entrepris d'être ici un apologiste de la doctrine de saint François de Sales ; nous avons voulu seulement, en simple historien et en simple logicien, constater cette doctrine. Nous nous sommes arrêté à l'explication qui précède, parce qu'elle nous semble être la seule qui puisse mettre saint François de Sales en harmonie avec lui-même. Que si l'on soutient que, d'après saint François de Sales, c'est en vertu de l'autorité spirituelle du pape que les rois sont

tenus de lui prêter assistance, nous répondrons que rien, dans la lettre de saint François de Sales, n'autorise à le penser, et, bien plus, que tout autorise à penser le contraire. Dans notre explication, saint François de Sales est d'accord avec lui-même, tandis que, dans l'opinion de nos adversaires, saint François de Sales se contredit manifestement, comme nous croyons l'avoir démontré. Si l'on fait de saint François de Sales un partisan du pouvoir indirect du pape sur le temporel des rois, il faut retrancher de sa lettre ces deux phrases: «Le roi est *très-souverain* prince et seigneur temporel.» — «Les rois et tous les princes souverains ont une souveraineté temporelle, en laquelle le pape ni l'Eglise ne prétendent *rien*, ni ne leur en demandent *aucune* sorte de reconnaissance temporelle.» Si l'on maintient ces deux phrases, il faut, ce nous semble, sous peine de violer la logique, renoncer à regarder saint François de Sales comme un partisan de ce pouvoir indirect.

III. — Le troisième document dont nous avons parlé est le mémoire du 2 juin 1612, adressé au cardinal Scipion Caffarelli Borghèse.

«Je vois clairement, y est-il dit, par les avis particuliers
« que je reçois de Paris et de Dijon, et par divers écrits qui
« s'impriment dans ces lieux, que la dispute élevée au sujet
« de l'autorité du pape sur les rois s'étend de plus en plus,
« aussi bien que celle qui a pour objet celle des conciles com-
« parée à l'autorité des souverains pontifes; et *il est clair que*
« **la plupart des parlements, des hommes d'Etat et des catho-**
« **liques, inclinent du côté qui est le moins favorable, ou pour**
« *mieux dire, le plus contraire à l'autorité papale*, pensant que
« cette **opinion** s'accorde mieux que l'autre avec les droits des
« souverains; et si les choses sont poussées en avant, il est à
« craindre qu'il n'en revienne *un notable dommage et une dé-*
« *plorabile division* dans ce royaume... Et cette idée de secouer
« tout joug étant un mal très contagieux, passerait d'elle-même
« et par des degrés insensibles d'un royaume à un autre... *Le*
« *danger est donc grand.*

« Ce ne serait pas, ce me semble, en trouver le remède,
« que de faire discuter la question par d'habiles théologiens:
« car plus la discussion sera animée, plus les esprits s'échauf-
« feront et *la division s'augmentera*, outre que les raisons des

« adversaires flattent l'oreille des grands, non parce qu'elles
« sont vraies, mais parce qu'elles se rapportent à leurs vues;
« et il ne manquera pas de théologiens qui, par diverses consi-
« dérations, se porteront à embrasser le parti de la division.
« Le remède le plus efficace serait donc de profiter de ce temps
« de régence de la reine mère et de son conseil pour traiter
« amiablement avec cette princesse de la part de Sa Sainteté,
« en lui témoignant sa douleur de voir que... des hommes re-
« muants, tracassiers et ennemis de la sainte union qui existe
« entre Sa Sainteté et Sa Majesté très chrétienne... réveillent
« ces *disputes inutiles et intempestives... Ces importunes et*
« *inutiles questions*, qui, outre qu'elles ne produisent chez les
« catholiques *aucun fruit*, nous font *beaucoup de mal chez les*
« *hérétiques, qui triomphent de nos divisions*. En un mot, le
« parti à prendre, c'est que, *d'un côté comme de l'autre*, on
« étouffe *dans le silence* ces disputes... Et ainsi il serait besoin
« qu'actuellement en France *tous les prédicateurs* travaillassent
« *doucement, et non violemment*, à inculquer la nécessité de
« l'union entre tous les membres de l'Eglise et de la soumission
« de tous les catholiques au pasteur suprême, *sans descendre*
« *au détail de l'autorité que celui-ci aurait à exercer en parti-*
« *culier sur les souverains*; et quant à ceux qui parlent mal
« de l'*autorité pontificale*, il ne faut point leur opposer de ré-
« ponse directe, mais ne leur répondre qu'indirectement, en
« faisant voir qu'ils soulèvent ces questions sans nécessité, et
« avec la maligne intention de souffler la haine contre le Saint-
« Siège, qui n'a que des bontés et une affection toute mater-
« nelle pour ce royaume; et au lieu de répondre à leurs asser-
« tions, il serait mieux de s'en prendre à leurs intentions...

« Il serait bon aussi d'employer des prélats *conciliants et*
« *remplis de prudence* pour procurer la bonne intelligence entre
« la Sorbonne et les pères jésuites... Et pour amener cet accord,
« on pourrait encore en parler avec adresse et discrétion à la
« reine régente, en lui montrant que par ce moyen l'hérésie
« perdrait beaucoup de son crédit; ce qui est si vrai que, si
« en France les prélats, la Sorbonne et les religieux étaient
« bien unis, l'hérésie ne resterait pas dix ans debout. Or cette
« union ne serait pas difficile à procurer... Ce qui pourrait
« encore y servir, ce serait de recommander la chose aux pro-
« vinciaux et aux généraux des ordres religieux, et d'écrire

« des lettres affectueuses aux universités et spécialement à la « Sorbonne, comme aussi aux prélats, et d'y montrer en tout « l'affection paternelle du saint Père pour ce royaume...¹⁾ »

Nous ferons sur ce troisième document la même distinction que sur les deux autres.

Saint François de Sales y déplore, non seulement comme inopportunes, mais comme importunes, inutiles, intempestives, scandaleuses et très dangereuses, toutes les discussions dont il s'agit.

Ce point examiné, reste la question de doctrine. Ici saint François de Sales admet-il le fond de l'opinion du *pouvoir indirect*? Pas plus que dans les lettres précédentes.

En effet, nous pouvons établir les propositions suivantes :

1° Saint François de Sales blâme un certain parti, qui, en effet, méritait d'être blâmé, mais il ne touche pas à la doctrine. Il y avait, au dix-septième siècle, le gallicanisme parlementaire et le gallicanisme théologique. L'espèce de gallicanisme *parlementaire* qui mettait l'Eglise sous la domination de l'Etat, était une opinion détestable, représentée par un parti non moins détestable ; les hommes de ce parti étaient « remuants et tracassiers, désireux de souffler la haine contre le Saint-Siège et perturbateurs de la paix ». Saint François de Sales avait donc raison de les attaquer comme des « adversaires » et comme « le parti de la division ».

Mais, à côté de ce gallicanisme parlementaire, il y avait le gallicanisme *théologique*, qui ne subordonnait pas l'Eglise aux chicanes des parlements, mais qui avait la prétention de concilier les droits des papes et des souverains et de défendre, touchant la constitution de l'Eglise, les vrais principes catholiques, contre les exigences, réputées ambitieuses et subversives, de ce qu'on appelait déjà le parti ultramontain. Les défenseurs du gallicanisme théologique se croyaient fort dévoués au Saint-Siège, mais ils refusaient de l'aduler soit en théorie soit en pratique.

Or, où voit-on que saint François de Sales attaque la doctrine du gallicanisme théologique? Il blâme les hommes tracassiers et haineux du gallicanisme parlementaire ; il condamne leur « insolence » et leur « maligne intention » ; il en appelle contre eux « à la reine mère et au conseil de régence », qui

¹⁾ *Œuvres de saint François de Sales*, t. IX, p. 439-446 ; édit. Vivès, Paris 1862.

eussent été, il faut l'avouer, fort incompetents dans la question du gallicanisme *théologique*. Voilà ce que fait saint François de Sales; mais du fond théologique de la doctrine qui nous occupe, il ne dit pas un mot.

Peut-être objectera-t-on cette phrase: « Plus la discussion sera animée, plus les esprits s'échaufferont et la division s'augmentera; outre que les raisons des adversaires flattent l'oreille des grands, *non parce qu'elles sont vraies*, mais parce qu'elles se rapportent à leurs vues. » — Mais, d'abord, saint François de Sales ne dit pas qu'elles ne sont pas vraies. Il constate qu'elles flattent l'oreille des grands, et il examine pourquoi: or pourquoi flattent-elles l'oreille des grands? est-ce parce qu'elles sont vraies? non, mais parce qu'elles se rapportent à leurs vues. Les grands, effectivement, ne se placent, en ces sortes de choses, ni au point de vue de la vérité ni à celui de l'erreur, mais à celui de leur agrément. Fussent-elles vraies, les raisons dont parle saint François de Sales n'auraient pas flatté l'oreille des grands, si elles ne se fussent rapportées à leurs vues; mais, dès lors qu'elles s'y rapportaient, elles les flattaient, indépendamment de leur vérité. Tel est le sens naturel et évident des paroles de saint François de Sales. — Mais, ensuite, en supposant même que saint François de Sales eût voulu dire que les raisons des adversaires ne sont pas vraies, on ne saurait rien en conclure contre la doctrine du gallicanisme *théologique*, puisqu'il s'agit, comme nous l'avons vu, des partisans du gallicanisme *parlementaire*.

2° En toute hypothèse, en parlant, au commencement de sa lettre, de la doctrine qui nie le pouvoir indirect du pape sur les rois et de celle qui affirme la supériorité des conciles sur le pape, en faisant ainsi allusion directement aux thèses soutenues à Paris par Richer, le syndic de l'Université, et à Dijon par Bénigne Milletot, le conseiller au Parlement de Bourgogne dont nous avons déjà parlé, saint François de Sales déclare, non seulement que c'est une *opinion*, mais l'*opinion de la plupart* des parlements, des hommes d'Etat, et même *des catholiques, e è chiaro che la maggior parte dé parlamenti et huomi di Stato e cattolici inclina*, etc. Saint François de Sales n'appelle les partisans de cette opinion ni des hérétiques, ni des théologiens sentant l'hérésie, ni des docteurs de pestilence; ni des catholiques de foi suspecte, mais simplement « des ca-

tholiques». Aux yeux de saint François de Sales, il ne s'agit en aucune façon de dogmes, mais uniquement d'opinions entre vrais catholiques.

3° Si saint François de Sales avait estimé ces opinions comme des erreurs, n'est-il pas évident qu'avec son zèle pour la vérité il n'aurait jamais hésité à les flétrir? Sans doute, il aurait gardé son inaltérable douceur envers leurs partisans, mais n'aurait-il pas déployé contre elles-mêmes la rigueur d'une véritable condamnation? Or, c'est précisément le contraire qu'il fait. D'une part, il blâme ces « hommes remuants et tracassiers » qu'il appelle « le parti de la division ». Et, d'autre part, il n'oppose aux opinions que mansuétude. Au lieu de les réprouver, il les laisse pour ce qu'elles sont. « Au lieu de répondre à leurs *assertions*, dit-il, il serait mieux de s'en prendre à leurs *intentions*. » Au lieu de provoquer une décision auprès « d'habiles théologiens », il déclare que « le parti à prendre c'est que *d'un côté comme de l'autre* on étouffe dans le silence ces disputes », et il en appelle à la reine mère et à son conseil. Et non content du silence *d'un côté comme de l'autre*, il réclame « la conciliation et la bonne intelligence entre la Sorbonne et les pères jésuites ». Mais comment faire cette conciliation? Est-ce la Sorbonne qui doit céder aux jésuites, ou les jésuites à la Sorbonne? Ce point est bien délicat, mais saint François de Sales, s'il est permis de s'exprimer ainsi, l'est bien davantage, et il est facile de saisir dans la finesse de sa réponse l'opinion de son esprit. En effet, pendant qu'il conseille aux généraux et aux provinciaux de faire des « recommandations » à leurs religieux, il demande qu'on écrive « des lettres *affectueuses* aux universités et *spécialement à la Sorbonne*, comme aussi aux prélats », et que dans ces lettres on « montre *en tout* l'affection paternelle du saint Père pour ce royaume et le désir ardent qu'a Sa Sainteté d'apprendre que tous ses prêtres enseignent aux peuples l'obéissance et la soumission sincère et véritable *que les sujets doivent à cette couronne* ». Si saint François de Sales eût été opposé à l'opinion qui maintenait les droits des rois en même temps que ceux du pape, c'est-à-dire à l'opinion du gallicanisme théologique, n'aurait-il pas recommandé surtout l'obéissance que les catholiques doivent au pape? Or, ce qu'il recommande, c'est précisément l'obéissance *que les sujets doivent à la couronne*.

L'opinion de saint François de Sales nous semble donc certaine. Il n'admet en aucune façon la souveraineté temporelle du pape sur l'univers, et par conséquent il n'appartient pas au parti des infaillibilistes, lesquels sont *forcés*, par la clarté et la précision des bulles des papes, d'admettre la souveraineté temporelle du pape sur l'univers.

IV. — Toutefois ce n'est là qu'un argument indirect, et nous devons maintenant étudier directement ce que saint François de Sales a enseigné sur l'infailibilité du pape.

1. — Tout d'abord, si nous ouvrons l'histoire, nous trouvons dans les *Mémoires* de Le Maître, neveu de la mère Angélique, le récit d'une conversation qu'elle avait eue avec saint François de Sales et qu'elle avait elle-même racontée à son neveu.

« En 1653, le 26 avril, écrit Le Maître au moment où il vient d'entretenir sa tante, comme je lui parlais de la vie de M. de Genève, elle me dit : « Ce saint prélat m'a fort assistée, et j'ose dire qu'il m'a autant honorée de son affection et de sa confiance que Madame de Chantal. J'étais étonnée de la liberté et de la bonté avec laquelle il me disait toutes ses plus secrètes pensées, comme je lui disais et lui avais dit tout d'abord toutes les miennes. Il est certain qu'il avait beaucoup plus de lumières qu'on ne pensait pour la conduite et la discipline de l'Eglise. C'était un œil pur qui voyait tous les maux et tous les désordres que le relâchement a causés dans les mœurs des ecclésiastiques et des moines; mais il cachait tout dans le silence et couvrait tout de la charité et de l'humilité. Il gémissait comme M. de Bérulle des désordres de la cour de Rome, et me les marquait en particulier. Puis il me disait : Ma fille, voilà des sujets de larmes; car d'en parler au monde en l'état où il est, c'est causer du scandale inutilement. Ces malades aiment leurs maux et ne veulent point guérir. *Les conciles œcuméniques devraient réformer la tête et les membres, étant certainement par-dessus le pape.* Mais les papes s'aigrissent, lorsque l'Eglise ne plie pas toute sous eux, quoique, selon le vrai ordre de Dieu, *elle soit au-dessus d'eux*, lorsque le concile est universellement et canoniquement assemblé. Je sais cela comme les docteurs qui en parlent, mais la discrétion m'empêche d'en parler, parce que je ne vois pas de fruit à en espérer. Il faut pleurer et prier en secret que Dieu mette

la main où les hommes ne la sauraient mettre; et nous devons nous humilier sous les puissances ecclésiastiques auxquelles il nous a soumis, et lui demander cependant qu'il les humilie et les convertisse par la toute-puissance de son esprit...¹⁾. »

2. — Mais laissons de côté l'histoire et interrogeons saint François de Sales lui-même.

Dans son sermon pour le jour de saint Pierre, le saint docteur dit en parlant de saint Pierre: « C'est la pierre de touche avec laquelle l'on connaît toujours le faux or de l'hérésie; c'est la pierre carrée du temple de Salomon... La première chose à quoi je vous exhorte est de remercier Dieu de ce qu'il nous a donné une telle pierre, sur laquelle nous appuyant, nous ne tomberons jamais²⁾. » — Donc, disent les infailibilistes, saint François de Sales admet l'infailibilité personnelle du pape, et par conséquent il est avec nous.

Rien n'est plus faux que saint François de Sales admette dans ce passage l'infailibilité *personnelle et séparée* du pape, telle que l'entendent les infailibilistes actuels. Quiconque a, non pas étudié mais seulement lu les ouvrages de saint François de Sales, sait très bien que saint François de Sales ne sépare jamais le pape de l'Eglise. Comme il l'écrivait à la dame dont nous avons déjà parlé, « l'Eglise ou le pape, c'est tout un³⁾ ». Il est vrai que plusieurs défenseurs de l'ultramontanisme contemporain entendent par là que le pape, à lui seul, est toute l'Eglise. Mais nous verrons qu'ils s'abusent étrangement et qu'ils prêtent au mot de saint François de Sales un sens complètement erroné. Jamais saint François de Sales n'a fait de l'Eglise un corps sans tête, mais jamais non plus il n'a fait du pape une tête sans corps; pour lui, le corps ne vivait qu'avec la tête et la tête ne vivait qu'avec le corps; le corps et la tête, voilà à ses yeux l'être non divisé, l'être vraiment un, l'être réellement vivant; l'Eglise ou le pape, c'est tout un, parce que ce n'est réellement qu'un seul corps, le corps de Jésus-Christ. Tel est le seul sens véritable du mot de saint François de Sales.

¹⁾ *Mémoires pour servir à l'histoire de Port-Royal*, t. II, p. 307; *Port-Royal* par Sainte-Beuve, deuxième édition, t. I, p. 221.

²⁾ *Œuvres complètes* de saint François de Sales, édit. Vivès, t. V, p. 121 et 123.

³⁾ *Ibid.*, t. IX, p. 449.

Voyons, en effet, le contexte du passage précité. Après avoir dit que saint Pierre est la pierre carrée du temple de Salomon, il ajoute : « Notre Seigneur ayant choisi notre saint apôtre pour être, *après lui, la première pierre du fondement* de son Eglise... » Effectivement, saint François de Sales, avec la sainte Ecriture, compte trois pierres dans le fondement de l'Eglise : la pierre angulaire qui est le Christ, la pierre qui est saint Pierre, et la pierre des apôtres ; et, selon saint François de Sales, ces trois pierres ne font qu'un seul fondement d'une seule Eglise¹⁾ ; si saint Pierre est *séparé* du Christ ou des apôtres, il n'est plus fondement de l'Eglise, il n'est plus chef ; toute sa dignité, toute sa force, toute son autorité, c'est son union fondamentale avec le Christ et avec les apôtres ; et ce n'est qu'à cette condition qu'il est la pierre de touche avec laquelle on connaît toujours le faux or de l'hérésie. Aussi, quelques lignes plus haut²⁾, dit-il que « notre Seigneur est toujours chef de l'Eglise, mais non pas saint Pierre », pour montrer que saint Pierre n'est pas un successeur du Christ, mais seulement son « vicaire et lieutenant général³⁾ », et par conséquent qu'il ne doit point être *séparé* de lui. Et il ne doit pas davantage être *séparé* des apôtres et de l'Eglise. Saint François de Sales ne fait l'éloge de sa dignité et de son autorité, qu'en l'associant à l'Eglise et à la foi de l'Eglise. Après nous avoir dit qu'en nous appuyant sur cette pierre nous ne tomberons jamais, il ajoute : « Je désirerais que nous fussions simples et fermes en *la foi que la sainte Eglise nous enseigne*⁴⁾. » Et quelques lignes plus bas il revient à deux reprises sur cette pensée que le pape ne doit point être *séparé* de l'Eglise : « Ne gardons jamais les cogitations de la foi qui ne sont pas de Dieu, ni fondées sur *la pierre de l'Eglise catholique* ; mais brisons-les, et rompons leurs pointes contre cette pierre, *c'est-à-dire avec l'autorité apostolique de l'Eglise*⁵⁾. »

En vérité, qu'y a-t-il de plus clair et de plus explicite ? Saint François de Sales, enseignant que l'Eglise est infallible et ne *séparant* pas le pape de l'Eglise, enseigne évidemment

1) *Œuvres complètes*, t. VIII, p. 373, discours XXXI.

2) *Ibid.*, t. V, p. 120.

3) *Ibid.*, p. 120 et 121.

4) *Ibid.*, p. 123.

5) *Ibid.*, p. 124 et 125.

que le pape est infaillible. Mais qui ne voit que cette infaillibilité du pape est l'infaillibilité même de l'Eglise, et non point l'infaillibilité *personnelle, séparée, distincte de celle de l'Eglise* et *particulière au pape tout seul*, dont parlent les infaillibilistes actuels ?

Cette interprétation, d'ailleurs, n'est pas une simple déduction des enseignements de saint François de Sales, c'est un enseignement formel et explicite; car il dit ailleurs: « Si donc les portes de l'enfer ne peuvent rien contre l'Eglise, elles ne peuvent rien contre son fondement et chef ¹⁾. » Tandis que les infaillibilistes actuels font dériver l'infaillibilité de l'Eglise de l'infaillibilité personnelle du pape, saint François de Sales ne déclare le pape infaillible que parce que l'Eglise l'est; selon lui, toute l'infaillibilité du pape, c'est l'infaillibilité même de l'Eglise, dont il ne peut être *séparé* sans cesser d'être son chef.

3. — Les infaillibilistes trouveront au livre des *Controverses* un second texte, qui tout d'abord semble les favoriser. Le voici:

« Aussi notre Seigneur ayant planté cette sainte assemblée des disciples, pria pour le chef et la racine, afin que l'eau de la foi ne manquât point à celui qui devait en assaisonner tout le reste, et que par l'entremise du chef la foi fût toujours conservée en l'Eglise ²⁾. »

Nous ferons sur ce texte la même réflexion que sur le précédent. Saint François de Sales appelle saint Pierre la racine, de la même manière qu'il l'a appelé le fondement et le chef. Il n'est pas plus racine qu'il n'est fondement et chef; et de même qu'il n'est fondement et chef qu'avec Jésus-Christ et les apôtres, ainsi il n'est racine qu'avec Jésus-Christ et les apôtres. Jésus-Christ est le premier fondement, c'est lui aussi qui est la première racine, suivant cette parole de l'Ecriture, « *Ego Jesus... Ego sum radix* ³⁾. » Les apôtres sont fondement avec Jésus-Christ et avec Pierre, de même ils sont racine avec Jésus-Christ et avec Pierre. Et Pierre à son tour est racine avec eux, comme il est fondement avec eux; et de même qu'il

¹⁾ *Œuvres complètes*, t. VIII, p. 372.

²⁾ *Ibid.*, t. VIII, p. 390; *Discours* XXXIV.

³⁾ Apocalypse, XXII, 16.

a une part principale dans la fondation, ainsi il a également une part principale dans l'*assaisonnement* de l'Eglise.

Remarquons le contexte immédiat. « Il faut, dit saint François de Sales, que je vous dise que saint Pierre ne perdit pas la foi, quand il nia notre Seigneur, mais la crainte lui fit désavouer ce qu'il croyait; c'est-à-dire il ne s'oublia pas en la foi, mais en la confession de la foi, et ne confessait pas ce qu'il croyait. » Ces paroles sont très significatives. D'abord, saint François de Sales ne dit pas que saint Pierre fut infaillible dans la foi, mais seulement *qu'il ne perdit pas la foi*; ce qui est bien différent, car beaucoup de personnes ne perdent pas la foi, qui pour cela ne sont cependant pas infaillibles. Ensuite, saint François de Sales enseigne que, dans la confession de la foi, non seulement saint Pierre ne fut pas infaillible, mais encore qu'il faillit.

Or, lorsque l'on parle de l'infaillibilité du pape comme chef de l'Eglise, il est certain qu'il ne s'agit pas de sa foi *secrète et privée*, mais de sa foi *confessée et publique*; ce n'est pas par sa foi secrète et privée qu'il enseigne et dirige l'Eglise, mais par sa foi confessée et publique, c'est-à-dire par la confession publique qu'il fait de sa foi en face de toute l'Eglise. Si donc saint François de Sales enseigne que saint Pierre a failli dans la confession de sa foi, il enseigne évidemment qu'il a failli non d'une manière privée et comme simple individu, mais d'une manière publique et *comme chef*, qu'il n'a pas témoigné ce qu'il devait témoigner *comme chef*; et s'il enseigne qu'il a failli comme chef, à plus forte raison enseigne-t-il que, *comme chef, il n'est pas infaillible*.

Du reste, si le pape avait une infaillibilité *personnelle et séparée*, qui ne voit que, dans l'ordre de la doctrine, le pape serait non seulement un vicaire de Jésus-Christ, mais encore son successeur? Or, saint François de Sales, dans les pages qui suivent, répète que Jésus-Christ, « n'étant pas mort effectivement, mais vivant dans le ciel, n'a pas besoin de successeur, mais seulement d'un vicaire¹⁾ ». « On ne succède, ajoute-t-il, qu'à celui qui cède et quitte sa place, soit par déposition ou par la mort; ce qui fait que notre Seigneur est toujours chef et souverain pontife de l'Eglise, et auquel personne ne suc-

¹⁾ *Œuvres complètes*, t. VIII, p. 393.

cède, parce qu'il est toujours vivant et n'a cédé ou quitté ce sacerdoce pontifical, quoiqu'il exerce en partie par ses ministres et serviteurs ici-bas en l'Eglise militante¹).» Saint François de Sales ne dit pas que Jésus-Christ exerce *en tout par le pape, séparément des apôtres*, mais qu'il exerce *en partie par ses ministres et serviteurs* (le pape y compris) *ici-bas en l'Eglise militante*.

4. — A propos des paroles de Jésus-Christ: « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise », saint François de Sales dit ceci:

« Par ces paroles notre Seigneur montre la *perpétuité* et *immobilité* de ce fondement. La pierre sur laquelle on relève l'édifice, c'est la première; les autres s'affermissent sur elle. On peut bien remuer les autres pierres sans ruiner l'édifice, mais qui lève la fondamentale renverse la maison. *Si donc les portes de l'enfer ne peuvent rien contre l'Eglise, elles ne peuvent rien contre son fondement et chef*, lequel elles ne sauraient lever et renverser qu'elles ne mettent sens dessus dessous tout le bâtiment²). »

Bien que saint François de Sales ne parle que de la *perpétuité* et de l'*immobilité* du fondement de l'Eglise, supposons qu'il entende également parler de son *infaillibilité*. Qu'est-ce que le fondement de l'Eglise? Saint François de Sales nous a déjà appris que le fondement de l'Eglise est un, mais composé de trois pierres: Jésus-Christ, saint Pierre, les apôtres. Lors donc que saint François de Sales parle de la perpétuité, de l'immobilité, de l'infaillibilité du fondement de l'Eglise, il entend évidemment parler de la perpétuité, de l'immobilité, de l'infaillibilité de saint Pierre uni à Jésus-Christ et aux apôtres, c'est-à-dire du pape uni à Jésus-Christ et aux successeurs des apôtres, mais il n'entend nullement parler de l'infaillibilité *personnelle* et *séparée* du pape, telle que la conçoivent les infaillibilistes. Saint François de Sales ne reconnaît au pape qu'une seule perpétuité, une seule immobilité, une seule infaillibilité, celle qu'il tient de son union avec l'Eglise et qui n'est pas autre que celle de l'Eglise elle-même. « Si donc, dit-il en effet, les portes de l'enfer ne peuvent rien contre l'Eglise, elles ne peuvent rien contre son fondement et chef. »

¹) *Œuvres complètes*, t. VIII, p. 396.

²) *Ibid.*, p. 372; *Discours XXX*.

Si saint François de Sales avait eu seulement le simple soupçon qu'on pouvait imaginer une infaillibilité *personnelle* et *séparée* du pape, aurait-il jamais écrit, quelques pages plus haut¹⁾, les paroles suivantes: «Je vous aviserai que notre Seigneur n'a pas *changé* le nom de saint Pierre, mais a seulement joint un nouveau nom à l'ancien qu'il avait, peut-être afin qu'il se ressouvînt en son *autorité* (il ne dit pas son *infaillibilité*) de ce qu'il était, de son estoc, et que la majesté du second nom fût attrempée par l'humilité du premier. Et que si le nom de Pierre nous le faisait reconnaître pour chef, le nom de Simon nous avisait qu'il *n'était pas chef absolu*, mais *chef obéissant, subalterne et maître valet.*» Et quelques pages plus loin il ajoute que saint Pierre est «fondement *par participation*, fondement *ministériel*, *non absolu*, *administrateur et non Seigneur*, et **nullement fondement de notre foi**, espérance et charité, ni de la valeur des sacrements²⁾».

En vérité, sérieusement et de bonne foi, est-ce là professer l'infaillibilité personnelle du pape?

V. — Le seul argument d'apparence vraiment spécieuse que puissent faire valoir les infaillibilistes, se trouve au *Discours XL^o* des *Controverses*. On y lit en effet ce qui suit:

«Saint Chrysostome appelle saint Pierre *os Christi*, parce
« que ce qu'il dit pour toute l'Eglise et à toute l'Eglise comme
« chef et pasteur, ce n'est pas tant parole humaine que de
« notre Seigneur. *Amen dico vobis, qui accipit si quem misero,*
« *me accipit.* Donc ce qu'il disait et déterminait ne pouvait être
« faux. Et de vrai, si le confirmateur fût tombé, tout le reste ne
« fût-il pas tombé? Si le confirmateur biaise ou chancelle, qui
« le confirmera? Si le confirmateur n'est pas ferme et stable,
« quand les autres s'affaibliront, qui les affermira? Car il est
« écrit: Si l'aveugle conduit l'aveugle, ils tomberont tous deux
« en la fosse. Si l'instable et le faible veut soutenir et rassurer
« le faible, ils donneront tous deux en terre; si que notre Sei-
« gneur donnant l'autorité et commandement à saint Pierre de
« confirmer les autres, il lui a quand et quand donné le pou-
« voir et les moyens de ce faire, autrement pour néant lui
« eût-il commandé choses impossibles. Or, les moyens néces-

¹⁾ *Œuvres complètes*, t. VIII, p. 369.

²⁾ *Ibid.*, p. 375.

« saires pour confirmer les autres et rassurer les faibles, c'est
« de n'être point sujet à la faiblesse soi-même, mais d'être
« solide et ferme comme une vraie pierre et un rocher. Tel
« était saint Pierre en tant que pasteur général et gouverneur
« de l'Eglise.

« Ainsi quand saint Pierre fut mis au fondement de l'Eglise
« et que l'Eglise fut assurée que les portes de l'enfer ne pré-
« vaudraient point contre elle, ne fut-ce pas assez dire que
« saint Pierre comme pierre fondamentale du gouvernement et
« administration ecclésiastique ne pouvait se froisser et rompre
« par l'infidélité ou erreur, ce qui est la principale porte d'enfer?
« car qui ne sait que si le fondement renverse, si l'on y peut
« porter la sape, que tout l'édifice renversera? De même, si
« le pasteur suprême ministériel peut conduire les brebis dans
« des pâturages vénéneux, on voit clairement que le parc est
« pour bientôt être perdu. Car si le suprême pasteur ministé-
« tériel conduit à mal, qui le redressera? s'il s'égare, qui le
« ramènera?

« A la vérité il faut que nous ayons à le suivre simple-
« ment, non à le guider, autrement les brebis seraient pasteurs.
« Et de fait l'Eglise ne peut pas toujours être ramassée en un
« concile général, et les trois premières centaines d'années il
« ne s'en fit point. Dans les difficultés donc qui surviennent
« journallement, à qui se pourrait-on mieux adresser, de qui
« pourrait-on prendre loi plus assurée, règle plus certaine, que
« du chef général et du vicaire de notre Seigneur? Or, tout
« ceci n'a pas eu seulement lieu en saint Pierre, mais en ses
« successeurs; car la cause demeurant, l'effet demeure encore.
« L'Eglise a toujours besoin d'un confirmateur *infaillible* au-
« quel on puisse s'adresser, d'un fondement que les portes
« d'enfer et principalement l'erreur ne puissent renverser, et
« que son pasteur ne puisse conduire à l'erreur ses enfants.
« Les successeurs donc de saint Pierre ont tous ces mêmes pri-
« vilèges, qui ne suivent pas la personne, mais la dignité et la
« charge publique ¹⁾. »

Eh quoi! s'écrient les infaillibilistes, qu'est-il besoin de pa-
roles plus claires et plus décisives?

Notre réponse est bien simple.

¹⁾ *Œuvres complètes*, t. VIII, p. 412-413.

Ou saint François de Sales parle dans un sens strict et prend au pied de la lettre les expressions dont il se sert; et alors nous déclarons nettement, nous aussi, qu'il est infaillibiliste dans le sens actuel du mot. — Ou bien il ne parle pas dans un sens strict, rigoureusement théologique; et alors nous déclarons nettement qu'il n'est pas infaillibiliste.

Là est toute la question, nous n'osons pas dire la difficulté, tant la solution est facile.

Non, dans ce passage du *XL^e Discours*, saint François de Sales ne parle pas dans un sens absolument rigoureux. Voici nos preuves:

1^o Si saint François de Sales parlait dans ce passage strictement et rigoureusement, il serait en contradiction positive et formelle avec lui-même dans tous les passages précédents que nous avons rapportés et dans tous ceux que nous rapporterons encore. Or, il nous répugne d'admettre gratuitement qu'un esprit comme saint François de Sales se soit contredit aussi nettement sur un aussi grave sujet.

2^o Nous avons vu déjà que, quelques pages plus haut, au *Discours XXXIV^e*, saint François de Sales avait déclaré que saint Pierre avait failli « en la confession de la foi, quand il nia notre Seigneur ¹⁾ ». Or saint François de Sales admet-il que, lorsque saint Pierre nia le Christ, il fut la bouche du Christ, *os Christi*? Ne serait-ce pas là une contradiction insensée? Et saint François de Sales le comprend si bien que, lorsque avec saint Chrysostome il appelle saint Pierre *os Christi*, il ne dit pas formellement, comme il devrait cependant le dire s'il parlait dans le sens des infaillibilistes: ce que dit saint Pierre est la parole même du Christ. Mais il hésite et prend un détour qui atténue singulièrement le terme de saint Chrysostome. « Ce qu'il dit — ce sont ses propres paroles — *ce n'est pas tant parole humaine que de notre Seigneur.* » Ce qu'il dit n'est donc pas complètement de notre Seigneur; il y a donc encore dans ce qu'il dit quelque chose de la parole humaine; par conséquent, ce n'est pas d'une infaillibilité absolue et séparée qu'il s'agit ici: partout où la parole reste encore quelque peu *humaine* et n'est pas *toute* de notre Seigneur, elle ne saurait

¹⁾ *Œuvres complètes*, t. VIII, p. 390.

être absolument *infaillible* ; *humain* et *infaillible* sont des expressions qui ne se conviennent point sous le même rapport.

Du reste, saint François de Sales, en rapportant cette parole de saint Chrysostome, veut évidemment l'entendre comme saint Chrysostome l'entendait. Or, saint Chrysostome a-t-il voulu parler *strictement* dans le *Discours de fête* où il a prononcé cette parole, lui qui dans une homélie a appelé saint Pierre « la bouche des apôtres, *os apostolorum*¹⁾ » ? Et saint François de Sales le sait, puisqu'il cite les deux mots de saint Chrysostome. Dans la pensée de saint François de Sales comme dans celle de saint Chrysostome, saint Pierre, comme chef et fondement de l'Eglise, doit être la bouche du Christ et des apôtres, parce qu'il n'est fondement de l'Eglise qu'avec eux ; la doctrine qu'il doit enseigner, quand il témoigne de la foi de toute l'Eglise, doit être, non sa doctrine privée et particulière, mais la doctrine publique du Christ et des apôtres, *os Christi et apostolorum*. Tel est évidemment le sens des paroles de saint François de Sales, si on les examine d'après leur contexte.

3° Le contexte nous fournit une seconde preuve que saint François de Sales ne parle pas ici strictement et rigoureusement. Car, pour appuyer ce qu'il vient de dire de concert avec saint Chrysostome, il cite un texte de l'Evangile qui s'applique autant aux apôtres qu'à saint Pierre, et qui n'exprime nullement l'idée d'infaillibilité absolue : « *Amen dico vobis, qui accipit si quem misero, me accipit*. Donc ce que saint Pierre disait et déterminait, ne pouvait être faux. » Ces paroles, en effet, s'adressent à tous les apôtres, *amen dico vobis*, et non pas à saint Pierre séparément ; d'autre part, aucun Père de l'Eglise n'a interprété ce texte dans le sens que les infaillibilistes voudraient donner aux paroles de saint François de Sales ; aucun Père de l'Eglise n'y a vu l'ombre même d'une réelle et rigoureuse infaillibilité, pas plus que d'une réelle et rigoureuse impeccabilité, mais seulement la présence *morale* de Jésus-Christ dans ses apôtres. Or est-il admissible que saint François de Sales ait voulu comprendre ce texte dans un sens nouveau, contraire à celui de tous les commentateurs ? Evidemment non ; et s'il applique à saint Pierre un texte qui s'ap-

¹⁾ Saint Chrysostome, *Homil. LV in Math.*

plique formellement à *tous* les apôtres, c'est qu'il entend ne pas séparer saint Pierre des apôtres; et s'il cite, pour prouver que le pape est infaillible, un texte que nul n'a entendu dans le sens d'une réelle et rigoureuse infaillibilité, c'est que lui-même ne voulait pas parler d'une réelle et rigoureuse infaillibilité.

4° Après avoir étudié ce qui précède immédiatement le passage précité de saint François de Sales, étudions ce qui le suit immédiatement. Ici saint François de Sales est aussi clair que possible. Il déclare que saint Pierre est un confirmateur infaillible, *comme Moïse et comme le Grand prêtre de l'ancienne loi*. Voici ses propres paroles :

« Saint Bernard appelle le pape *un autre Moïse en autorité*. Or, combien grande fut l'autorité de Moïse, il n'y a « personne qui l'ignore; car il s'assit et jugea de tous les différends qui étaient parmi le peuple, et de toutes les difficultés « qui survenaient au service de Dieu. Il constitua des juges « pour les affaires de peu d'importance; mais *les grands doutes* « *étaient réservés à sa connaissance*. Si Dieu veut parler au « peuple, c'est *par sa bouche* et par son entremise. **Ainsi donc** « le suprême pasteur de l'Eglise nous est juge compétent et « suffisant en toutes nos plus grandes difficultés; *autrement* « *nous serions de pire condition que cet ancien peuple*, qui « avait un tribunal auquel il pouvait s'adresser pour la résolution de ses doutes, spécialement en matière de religion¹⁾. »

Et de Moïse saint François de Sales passe au simple Grand prêtre de l'ancienne loi :

« Donc, il est simplement dit: *Qui autem superbierit, nolens* « *obedire sacerdotis imperio, judicis sententia moriatur*. Et en « Malachie: *Labia sacerdotis custodient scientiam, et legem* « *requirunt ex ore ejus*; dont il s'ensuit que chacun ne pouvait « pas se résoudre dans les points de la religion, ni produire « la loi à sa fantaisie, mais *selon la proposition du pontife*. « Que si Dieu a eu une si grande prévoyance à la religion et « tranquillité de conscience des Juifs, que de leur établir un « juge *souverain* à la sentence duquel ils devaient acquiescer, « *il ne faut pas douter qu'il ne nous ait pourvu au christia-* « *nisme d'un pasteur qui ait cette même autorité, pour nous*

¹⁾ *Œuvres complètes*, Discours XL, t. VIII, p. 413-414.

« lever les doutes et scrupules qui pourraient survenir sur les « déclarations des Écritures ¹⁾. »

Le raisonnement et la pensée de saint François de Sales sont manifestes. Dans la nouvelle loi, dit-il, nous ne pouvons pas être de pire condition que les Juifs de l'ancienne loi; or les Juifs de l'ancienne loi ont eu un Moïse et un Grand prêtre qui levaient tous les doutes en matière de religion, et par la bouche desquels Dieu lui-même parlait au peuple; donc, pareillement, dans la nouvelle loi il y a un juge souverain, un confirmateur infaillible qui lève tous nos doutes en matière de religion et qui est la bouche de Dieu, et ce confirmateur infaillible et souverain, c'est le pape.

L'infaillibilité que saint François de Sales attribue au pape est donc *la même* — il le dit expressément — que celle qu'il attribue à Moïse et au Grand prêtre. Or, personne, jusqu'à présent, n'a pensé à regarder l'infaillibilité du Grand prêtre de l'ancienne loi comme une infaillibilité *rigoureusement absolue*, telle que l'entendent les infaillibilistes.

5° Saint François de Sales, au Discours XXXI^e, n'a-t-il pas dit que saint Pierre n'est « nullement fondement de notre foi ²⁾ » ? Or, si saint François de Sales avait admis dans saint Pierre et dans ses successeurs une infaillibilité *absolue, personnelle et séparée*, dans le sens des infaillibilistes actuels, n'est-il pas évident qu'il aurait dû par cela même admettre que saint Pierre et ses successeurs sont réellement, en quelque manière, fondement de notre foi aussi bien que de l'Église ? Donc, saint François de Sales ne parle dans le discours XL^e que d'une infaillibilité *relative et morale*, mais non rigoureuse.

6° Du reste, ce n'est pas la première fois que saint François de Sales entend ainsi le mot « infaillibilité ». En voici un exemple qui ne manque pas d'intérêt. Discutant contre les protestants qui se moquaient du titre « Sainteté » accordé au pape, qui *gaussaient* contre notre dévotion envers les croix indulgenciées à Rome, qui nous reprochaient de les trouver plus saintes que les autres, et qui en appelaient à leurs raisons contre nos raisons et à leurs académies contre notre Sorbonne, il répondait : « La Sorbonne vous déplaît toujours; aussi est-ce

¹⁾ *Œuvres complètes, Ibid.*, p. 414.

²⁾ *Ibid.*, p. 375.

un arsenal *infaillible* contre vos académies¹⁾.» Les infaillibilistes actuels diront-ils que saint François de Sales a cru à l'infaillibilité *absolue, personnelle et séparée* de la Sorbonne, et alors que sont-ils eux-mêmes sinon des hérétiques pris en flagrant délit? Et s'ils ne le disent pas, de quel droit soutiennent-ils que, quand saint François de Sales parle de l'infaillibilité du pape, il parle d'une infaillibilité qui vaut tout, et que, quand il parle de l'infaillibilité de la Sorbonne, il parle d'une infaillibilité qui ne vaut rien? Est-ce que dans l'un et l'autre cas le langage de saint François de Sales n'est pas absolument identique? Est-ce qu'il y a dans le contexte un seul mot qui atténue le sens quand il s'agit de la Sorbonne, et qui le fortifie quand il s'agit du pape?

Donc saint François de Sales ne parle pas plus strictement dans le premier passage que dans le second. Il l'avoue lui-même au Discours XXXVI^e de ses *Controverses*: « Je ne fais pas ici profession, dit-il, de traiter les difficultés *à fond de cuve*²⁾. »

7^o Voici un autre passage des *Controverses* qui jette également de la lumière sur ce point:

« Connaissez, Messieurs, je vous prie, dit saint François de Sales aux protestants, l'esprit chicaneur de division. « On vous renvoie à l'Écriture; nous y sommes avant que « vous fussiez au monde et nous y trouvons ce que nous « croyons clair et net. — Mais il la faut bien entendre, confrontant les passages aux passages, le tout selon le symbole. « — Nous sommes en ce train, il y a 1500 ans, et pensez-vous « nous y tromper? Luther répond: Qui vous l'a dit? Nous « disons: L'Écriture. — Quelle Écriture? — Telle et telle ainsi « conférée et appariée au symbole. Au contraire, Luther, je « tiens fortement que c'est vous qui vous trompez. L'Écriture « me le dit en tel et tel passage, que je joins et ajuste à telle « et telle pièce et aux articles de la foi. Je ne suis pas en « doute s'il faut donner créance à la sainte parole, je sais « qu'elle est au suprême degré de certitude. Ce qui me tient « en peine, c'est l'intelligence de cette Écriture, ce sont les « conséquences et les conclusions qu'on y attache, les sens

¹⁾ *L'Étendard de la sainte Croix*, L. II, ch. XI; t. IX, p. 143.

²⁾ *Œuvres complètes*, t. VIII, p. 396.

« divers sans nombre et qui semblent souvent contraires sur
« un même sujet, où chacun prend parti, qui d'un côté, qui
« d'autre. Qui me fera voir si je tiens l'autorité à travers de
« tant de variétés? Qui me fera voir cette Ecriture en sa cou-
« leur? Car le col de cette colombe change autant de fois
« d'apparences, que ceux qui la regardent changent de pos-
« ture et de distances. *L'Ecriture est très sainte et très infaillible,*
« c'est la pierre de touche, toute proposition est bonne qui
« soutient son épreuve. Mais je vous prie, si *la preuve faite*
« *par un Concile général* n'est pas chez vous assez authen-
« tique pour arrêter le cerveau des hommes, *comment est-ce*
« *que l'autorité d'un quidam le pourra faire?* ¹⁾ »

L'infailibilité dont parle ici saint François de Sales est une infailibilité qui ne suffit pas, selon lui, pour dirimer une controverse sur la foi; il faut qu'une nouvelle autorité vienne s'adjoindre à elle. Et cependant il s'agit de l'Ecriture sainte, de la parole ou révélée ou inspirée de Dieu. Et lorsqu'il s'agit, non plus d'une révélation ni d'une inspiration, mais d'une simple autorité conférée au premier des apôtres pour veiller avec eux à la conservation du dépôt de la foi dans les âmes, on prétendrait que saint François de Sales entend parler d'une infailibilité *absolue et personnelle aux successeurs de saint Pierre!*

S'il en était ainsi, saint François de Sales en aurait certainement appelé à cette autorité des successeurs de saint Pierre pour interpréter sainement l'Ecriture. Or il ne le fait pas. Ce n'est pas au pape qu'il en appelle, mais *au Concile général*; et voilà la règle suprême, l'infailibilité absolue et rigoureuse, qu'il fait valoir devant les protestants pour les convaincre et les ramener à la vérité.

8° Cette doctrine est confirmée par un autre passage de saint François de Sales, qui se trouve quelques pages plus loin et qui est ainsi conçu :

« Pour le regard *des décrets de la doctrine de la foi*, ils
« sont invariables; ce qui est une fois vrai, l'est toujours et le
« sera dans l'éternité; aussi les **conciles** appellent *canons ce*
« **qu'ils en déterminent**, parce qu'ils sont des règles inviolables
« de notre créance, et nous recevons unanimement tous les

¹⁾ *Œuvres complètes*, t. VIII, p. 427-428; Discours XLIV^e.

« sentiments des *vrais conciles*, ou généraux, ou provinciaux « avoués par les généraux ou par le siège apostolique ¹⁾. »

On le voit. Selon saint François de Sales, les *canons*, c'est-à-dire *les décrets de la doctrine de la foi*, ce n'est pas ce que détermine le pape, mais *ce que les vrais conciles déterminent*. Il n'en reconnaît pas d'autres. Et pour lui les vrais conciles doivent être généraux, ou provinciaux, mais dans ce dernier cas ils doivent être reconnus ou par les conciles généraux ou par le siège apostolique. Saint François de Sales ne dit pas *par le pape séparément*, mais *par le siège apostolique*, ce qui est fort différent.

VI. — Mais on pourrait faire ici deux objections.

1. — Voici la première: Au XXXIX^e Discours, saint François de Sales, appuyé sur les Pères de l'Eglise, fait une longue énumération des titres du pape. Il l'appelle « *Ecclesia in qua est potentior principalitas, Caput omnium ecclesiarum, Prima sedes a nemine judicanda, Tutissimus communionis catholicæ portus, Christi vicarius, Fratrum confirmator, Claviger domus Domini* ²⁾. » Or, tous ces titres ne contiennent-ils pas réellement l'infaillibilité ?

Les infaillibilistes répondent par une affirmation, les autres catholiques par une négation.

Quoi qu'il en soit des deux réponses, il semble que saint François de Sales ne se soit pas rangé du côté de la première; car, au lieu de conclure de tous ces titres à l'infaillibilité de « l'évêque de Rome », il ne conclut qu'à sa « *Primauté* ». Et cette conclusion, trop modeste aux yeux des infaillibilistes, il la répète au Discours XLII^e ³⁾. Partout il s'obstine à ne voir dans le pape que le « premier des apôtres » ou le « président et gouverneur universel de l'Eglise ⁴⁾ ». C'est là l'idée générale qu'il attache à toutes ces dénominations particulières. Dans son Discours XXXI^e, il va même jusqu'à dire que, pour ce qui regarde la doctrine, « tous les apôtres semblent aller à pair, si saint Jean et saint Paul ne précèdent pour l'excellence de leur théologie, et que c'est en l'autorité et gouvernement que saint Pierre a devancé tous les autres ⁵⁾ ».

¹⁾ *Œuvres complètes*, t. VIII, p. 431; Discours XLV^e.

²⁾ *Ibid.*, p. 407-409.

³⁾ *Ibid.*, p. 418-421.

⁴⁾ *Ibid.*, t. V, p. 116; *Sermon pour le jour de saint Pierre*. — T. VIII, p. 415-418.

⁵⁾ *Ibid.*, t. VIII, p. 377.

2. — La deuxième objection porte précisément sur cette autorité gouvernementale de saint Pierre relativement à celle des autres apôtres.

« En l'autorité et gouvernement, saint Pierre a devancé
« tous les autres, d'autant que le chef surpasse les membres:
« car il a été constitué pasteur ordinaire et suprême chef de
« l'Eglise. Les autres ont été pasteurs délégués et commis *avec*
« *autant plein pouvoir et autorité sur tout le reste de l'Eglise*
« *que saint Pierre*, sauf que saint Pierre était leur chef de
« tous et leur pasteur, comme de tout le christianisme. Ainsi
« furent-ils fondements de l'Eglise avec lui *également* quant à
« la conversion des âmes et *par la doctrine*; mais quant à l'au-
« torité et gouvernement, ils le furent inégalement, puisque
« saint Pierre était le chef ordinaire non seulement du reste
« de toute l'Eglise, mais des apôtres encore¹⁾. »

« Il se peut bien faire qu'un roi vivant, il y ait ou la reine
« ou son fils qui ait tout autant de pouvoir que le roi même,
« à châtier, absoudre, donner, faire grâce; il n'aura pourtant
« pas le sceptre, mais l'usage seulement. Il aura bien *la même*
« *autorité*, mais non pas quant à la propriété, mais seulement
« quant à l'usage et l'exercice. *Tout ce qu'il aura fait, ce sera*
« *fait*; mais il ne sera pas chef ni roi, mais faudra qu'il re-
« connaisse que son pouvoir est extraordinaire, par commission
« et délégation, au lieu que le pouvoir du roi, *qui ne sera point*
« *plus grand*, sera ordinaire et par propriété. Ainsi notre Sei-
« gneur promettant les clefs à saint Pierre lui remet l'autorité
« ordinaire et lui donne cet office en propriété, duquel il dé-
« clara l'usage quand il dit: *Quodcumque solveris*, etc. Or, par
« après, quand il fait *la même promesse* aux autres apôtres, il
« ne leur donne pas les clefs ou l'autorité ordinaire, mais seu-
« lement les autorise en l'usage qu'ils feront et en l'exercice
« des clefs. Cette différence est prise des termes propres de
« l'Ecriture: car *solvere* et *ligare* ne signifie que l'action de
« l'exercice, *habere claves* l'habitude. Voilà combien est diffé-
« rente la promesse que notre Seigneur fit à saint Pierre de
« celle qu'il fit aux autres apôtres. Les apôtres ont *tous même*
« *pouvoir avec saint Pierre*, mais non pas en même grade,
« d'autant qu'ils l'ont comme délégués et commis, et saint Pierre

¹⁾ *Ibid.*, Discours XXXI^e, t. VIII, p. 377.

« comme chef ordinaire et officier permanent. Et à la vérité il
« fut convenable que les apôtres qui devaient partout planter
« l'Eglise eussent *tous plein pouvoir et entière autorité* d'user
« des clefs et pour l'exercice d'icelle; et fut très nécessaire
« encore que l'un d'entre eux en eût la garde par office et
« dignité¹). »

Hâtons-nous d'avertir le lecteur que toutes les assertions contenues dans cette citation n'ont point été maintenues par saint François de Sales.

Afin d'établir clairement son opinion dans ces matières complexes, distinguons immédiatement le pouvoir doctrinal, l'exercice de l'autorité gouvernementale et l'origine de cette même autorité. Ce sont là, dans la doctrine de saint François de Sales, trois points tout à fait distincts.

Or, premièrement, quant au *pouvoir doctrinal*, il y a parité et égalité complète entre saint Pierre et tous les apôtres, et saint Pierre n'est pas autrement fondement de l'Eglise que les apôtres. « Par leur doctrine, dit-il, *tous* les apôtres semblent « aller à *pair*, si saint Jean et saint Paul ne précèdent pour « l'excellence de leur théologie. C'est donc de ce côté que tous « les apôtres sont fondements de l'Eglise... Ainsi furent-ils fondements de l'Eglise avec lui *également* quant à la conversion « des âmes et *par la doctrine*²). » Tels sont les rapports que saint François de Sales établit entre le chef de l'Eglise et les autres apôtres.

Deuxièmement, il n'y a entre eux inégalité que lorsqu'il s'agit d'autorité gouvernementale; ici saint Pierre a devancé tous les autres, tandis que tout à l'heure il n'allait que de pair avec eux. Et encore saint François de Sales distingue-t-il entre l'exercice de l'autorité gouvernementale et son origine.

Quant à l'*exercice de l'autorité gouvernementale*, il donne à tous les apôtres « *autant plein pouvoir et autorité sur tout le reste de l'Eglise que saint Pierre...*³). *Ils ont tous même pouvoir avec saint Pierre... Ils ont tous plein pouvoir et entière autorité* d'user des clefs et pour l'exercice d'icelle⁴). » Tout ce

1) *Œuvres complètes*, t. VIII, p. 383-384, Discours XXXII^e; voir aussi p. 392, Discours XXXV^e.

2) *Ibid.*, p. 377, Discours XXXI^e.

3) *Ibid.*

4) *Ibid.*, p. 383, Discours XXXII^e.

qu'ils auront fait, ce sera fait ¹⁾. — Il est donc manifeste que, pour la licité et la validité des actes d'autorité et de gouvernement dans toute l'Eglise, saint François de Sales donne à tous les apôtres « entière autorité et même pouvoir avec saint Pierre ».

Seulement, en établissant ce point de doctrine, saint François de Sales rappelle que saint Pierre est « leur chef de tous » ²⁾, et que, si les apôtres ont tous même pouvoir avec saint Pierre, ce n'est pas « en même grade » ³⁾.

D'abord, en quoi consiste, au point de vue de l'exercice de l'autorité gouvernementale, ce titre de *chef* que saint Pierre a sur les autres apôtres? Saint François de Sales ne le dit pas. — Ce titre de chef donne-t-il à saint Pierre une autorité gouvernementale plus grande soit pour la validité, soit pour la licité? Saint François de Sales ne l'admet en aucune façon, puisqu'il dit positivement que le pouvoir de saint Pierre n'est « point plus grand » que celui des apôtres, et que plus loin il revient encore sur le *plein pouvoir* des apôtres qui est *le même* que celui de saint Pierre, et sur leur *entière* autorité d'user des clefs et pour l'exercice d'icelle. Et même, au Discours XLIII^e, expliquant ce titre de chef conféré à saint Pierre, il ne le confond nullement avec celui de roi absolu; selon lui, c'est Dieu seul qui est le roi absolu, saint Pierre n'a que « l'autorité du lieutenant » ⁴⁾; et ailleurs, comme nous l'avons déjà remarqué, il l'appelle « le président ».

Ensuite, qu'est-ce que cette différence de grade? Est-ce une différence qui porte sur l'exercice même de l'autorité ou seulement sur son origine? Saint François de Sales est formel sur ce point: toute la différence ne porte, selon lui, que sur la question d'origine, et nullement sur l'exercice de l'autorité elle-même. « Les apôtres, dit-il, ont tous même pouvoir avec saint Pierre, mais non pas en même grade, d'autant qu'ils l'ont comme délégués et commis, et saint Pierre comme chef ordinaire et officier permanent ⁵⁾. » L'un est chef ordinaire, les autres sont chefs extraordinaires; l'un est officier permanent,

¹⁾ *Œuvres complètes*, t. VIII. — Voir aussi p. 379 et 380.

²⁾ *Ibid.*, p. 377.

³⁾ *Ibid.*, p. 383.

⁴⁾ *Ibid.*, p. 423.

⁵⁾ *Ibid.*, p. 383.

les autres sont officiers non permanents : voilà toute la différence que saint François de Sales met entre eux ; c'est une différence dans le grade et dans la dignité, mais non dans l'exercice de l'autorité qui est *la même*.

Et encore saint François de Sales n'a-t-il pas persévéré dans cette opinion sur cette question de l'origine de l'autorité gouvernementale dans les apôtres. En effet,

Troisièmement, dans le Discours XXXII^e, saint François de Sales, comparant saint Pierre à un roi et les apôtres à la reine ou à son fils, dit de ce fils que, tout en ayant la même autorité que le roi quant à l'usage, il n'est cependant ni chef ni roi, et par conséquent il donne à en conclure que les apôtres ne sont ni chefs ni rois. Or, plus tard, au discours XXXIX^e, il déclare positivement que « les évêques sont vraiment *princes spirituels, chefs et évêques, non lieutenants du pape, mais de notre Seigneur, dont il les appelle frères* ¹⁾. »

Dans le Discours XXXI^e et dans le XXXII^e, saint François de Sales appelle les apôtres « des pasteurs délégués et commis », et c'est en cela que leur pouvoir n'est pas ordinaire, mais seulement extraordinaire. Or, plus tard, dans le Discours XXXIX^e, il enseigne formellement que les évêques ne sont ni vicaires ni substitués. Voici ses propres paroles : « Evêque universel « se peut entendre ou d'un qui soit tellement évêque de l'univers, que les autres évêques ne soient que vicaires et substitués, *ce qui n'est point* ; car les évêques sont vraiment « princes spirituels, chefs et évêques, *non lieutenants du pape, mais de notre Seigneur, dont il les appelle frères*. Ou on « peut entendre d'un qui est surintendant sur tous, et auquel « tous les autres qui sont surintendants en particulier sont « inférieurs voirement, mais *non pas vicaires ni substitués*. Et « c'est ainsi que les anciens l'ont appelé évêque universel ²⁾. »

Dans le premier cas, le pape est le gardien et le propriétaire ordinaire des clefs, c'est-à-dire du pouvoir gouvernemental dans l'Eglise ; et les évêques, tout en ayant le plein usage de ces clefs, n'en sont ni les gardiens ni les propriétaires ordinaires ; ils ne s'en servent que par extraordinaire, comme simples délégués et commis du roi, sans être eux-mêmes ni

¹⁾ *Œuvres complètes*, t. VIII, p. 409.

²⁾ *Ibid.*, p. 409-410.

chefs ni rois. Tandis que, dans le deuxième cas, le pape n'est que le premier surintendant; il n'est pas même le maître ou le propriétaire de la maison, car ce maître est Jésus-Christ lui-même, toujours vivant; et *tous* les évêques sont ses frères, ses lieutenants et ses surintendants, directement et par conséquent immédiatement institués par lui; le pape est le premier surintendant, les autres ne viennent qu'après lui, mais sans être ses surintendants, car ils ne sont ni ses vicaires ni ses substitués, mais les surintendants, les vicaires, les substitués de Jésus-Christ même et de Jésus-Christ seulement, tous vraiment princes spirituels et vraiment chefs.

Dans le premier cas, il n'y a qu'une autorité gouvernementale ordinaire, celle du pape, lequel en est le seul propriétaire; les évêques ne sont pas propriétaires, ils n'ont en propre aucune autorité, car ce qu'ils font dans le gouvernement de l'Eglise n'est valide et licite que par extraordinaire et par délégation, en vertu de l'unique autorité propre et ordinaire du pape. Dans le deuxième cas, au contraire, les évêques sont vrais princes spirituels et vrais chefs; ils ont donc une autorité gouvernementale qui leur est propre et par conséquent ordinaire; ce qu'ils font dans le gouvernement de l'Eglise est valide et licite, non en vertu d'une délégation du pape, dont ils ne sont nullement les lieutenants, mais en vertu de leur autorité propre et ordinaire qu'ils tiennent de Jésus-Christ lui-même, leur propre frère.

Ce sont là deux opinions totalement différentes.

Saint François de Sales n'a professé la première qu'accidentellement, dans les Discours XXXI^e et XXXII^e, que nous avons cités; dans le Discours XXXIII^e il dit encore: «Les apôtres furent égaux en l'apostolat; mais quant à la *dignité* pastorale, saint Pierre seul en a eu l'*institution*¹⁾.» Mais il a professé la deuxième opinion et antérieurement et postérieurement. Dans son *Traité de l'amour de Dieu*²⁾, il dit que l'Esprit saint parle «par les bouches *des chefs* de l'Eglise»; et dans le Discours XXXIX^e, qui a certainement été écrit postérieurement aux XXXI^e, XXXII^e et XXXIII^e et qui contient son dernier mot, cette deuxième opinion est évidente.

¹⁾ T. VIII, p. 384.

²⁾ L. II, ch. XIV.

Nous ne voulons point examiner ces deux opinions en elles-mêmes, pas plus que nous ne voulons examiner celle de l'infaillibilité du pape. Nous ne nous sommes point proposé ici de résoudre une question de théologie, mais seulement une question de critique historique, à savoir : saint François de Sales a-t-il enseigné l'infaillibilité du pape telle qu'elle est comprise par les infaillibilistes actuels ? A cette question nous avons cru devoir répondre négativement, parce que, s'il est facile d'interpréter dans le sens des infaillibilistes certaines paroles de saint François de Sales séparées de leur contexte, il nous a paru logiquement impossible de persévérer dans cette interprétation en étudiant ce contexte.

Nous sommes-nous fait illusion ? Les esprits sérieux et impartiaux jugeront.

Quoi qu'il en soit, ce que personne ne pourra nier, c'est que saint François de Sales, en traitant ces questions, ne voyait en elles que des opinions, c'est-à-dire des matières essentiellement libres, et non pas des dogmes à définir. Tantôt, au lieu de dire : Je crois avec la certitude de la foi divine, il dit simplement : « Il me semble ¹⁾. » Tantôt, au lieu de donner ses explications comme étant celles de la tradition tout entière, il dit simplement et ouvertement : « Je sais bien qu'un grand personnage l'explique autrement ²⁾... Il me semble que saint Basile donne atteinte à ce que je dis ³⁾... Je n'ai pas trouvé à mon goût certains écrits d'un saint et très excellent prélat ⁴⁾... Je ne fais pas ici profession de traiter les difficultés à fond de cuve ⁵⁾. »

C'est pourquoi, si saint François de Sales vivait de nos jours, ne répéterait-il pas, et avec plus de vérité encore qu'en 1612, ce qu'il écrivit au cardinal Borghèse : « **Le danger est grand** » ?

E. MICHAUD.

¹⁾ *Œuvres complètes*, t. VIII, p. 394 ; Discours XXXV^e.

²⁾ *Ibid.*

³⁾ *Ibid.*, p. 369 ; Discours XXX^e.

⁴⁾ T. IX, p. 454 ; Lettre CXLIII^e, à Bénigne Milletot.

⁵⁾ T. VIII, p. 396 ; Discours XXXVI^e.